

Desjardins PRÉSENTE

EXPO AGRICOLE DE SAINT-HYACINTHE

AVEC LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE Québec



BOTTIN

PRIMES ET CONCOURS

24 JUILLET AU 2 AOÛT 2025

EXPO-AGRICOLE.COM
ASSISTEXPO.CA/SAINT-HYACINTHE

BIENVENUE À L'EXPO DE SAINT-HYACINTHE

Depuis plus de 187 ans, l'Expo agricole de Saint-Hyacinthe est un événement phare qui met en lumière l'innovation et le dynamisme de notre région!



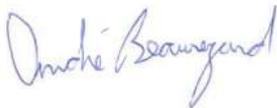
En tant que Technopole agroalimentaire, la Ville de Saint-Hyacinthe est très heureuse de passer en mode Expo en soutenant la plus grande exposition du Québec, qui rassemble, émerveille et fait rayonner notre communauté, petits et grands réunis. Nous avons à cœur de valoriser le secteur agricole et agroalimentaire, un joyau de notre économie locale et une source de grande fierté.

L'organisation de cet événement nécessite des mois de dévouement et de travail acharné. Je tiens à féliciter la Société d'Agriculture de Saint-Hyacinthe pour leur rôle essentiel dans la mise en lumière de notre ville, non seulement au Québec, mais à travers tout le Canada.

Je lance un appel aux Maskoutaines et aux Maskoutains : réappropriiez-vous votre exposition! Venez nombreux à la journée des résidents, le lundi 28 juillet, où un tarif préférentiel vous sera réservé. C'est une occasion exceptionnelle de partager un moment inoubliable en famille et de découvrir l'univers captivant de l'agriculture, où se mêlent tradition, passion et innovation.

C'est un rendez-vous à ne pas manquer.

Le Maire de Saint-Hyacinthe



André Beauregard

Découvrir le monde agricole, une expo à la fois!



Tout au long de la saison estivale, les expositions agricoles foisonnent aux quatre coins du Québec. C'est l'occasion pour les consommateurs de découvrir le monde agricole sous toutes ses facettes et d'aller à la rencontre de ceux et celles qui nous nourrissent.

L'Expo agricole de Saint-Hyacinthe permet aux visiteurs de découvrir de délicieux produits et d'être témoins, grâce aux jugements d'animaux, du savoir-faire des éleveurs de la région. L'ambiance festive et les différentes activités sur place en font également un moment idéal pour se rassembler en famille ou entre amis.

En plus de participer au rayonnement du secteur agroalimentaire québécois et de promouvoir les produits et les entreprises d'ici, cet événement contribue au rayonnement touristique de la Montérégie. En attirant des visiteurs de divers horizons, il profite aux commerces, aux restaurateurs et aux hébergements de la région, tout en mettant en lumière le savoir-faire de nos producteurs et de nos éleveurs.

Nous vous invitons à venir en grand nombre à l'Expo et à profiter des multiples expériences qu'elle a à vous offrir.

Bon événement!

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
et ministre responsable de la région du Centre-du-Québec,
ANDRÉ LAMONTAGNE

La ministre du Tourisme
et ministre responsable de la région de Lanaudière,
CAROLINE PROULX

Mot du président



C'est un plaisir pour moi de vous inviter à l'Exposition agricole de St-Hyacinthe. Une exposition agricole, c'est d'abord un lieu rassembleur où l'amour de l'agriculture rayonne d'une multitude de façons. Qu'on pense aux animaux, à la machinerie, aux produits à déguster ou à rapporter chez soi ou encore aux activités familiales, les moyens de découvrir notre milieu sont très variés et il nous fait chaud au cœur de vous ouvrir les portes du grand monde agricole de notre région.

Plus que jamais cette année, avec le contexte socio-économique dans lequel nous vivons, la population démontre son envie de connaître les produits d'ici et d'encourager nos producteurs locaux. L'achat local fait toute la différence pour ces gens passionnés qui cultivent et transforment des produits de qualité exceptionnelle ici, chez nous. Donnons-leur les moyens de continuer à nous nourrir en visitant leur kiosque, en s'intéressant à leurs produits et en partageant nos coups de cœur.

La Société d'Agriculture de St-Hyacinthe a pour mission de vulgariser l'agriculture, de faire connaître ses méthodes et le fruit de son travail. Encore une fois cette année, notre équipe a planifié pour vous une programmation riche et variée qui saura plaire à tous. Que vous y passiez un moment seul, en famille ou entre amis, nous sommes convaincus que vous repartirez avec de nouvelles connaissances, de nouveaux souvenirs et pourquoi pas un coup de foudre pour une entreprise d'ici!

Au plaisir de vous accueillir chez nous pour célébrer notre agriculture!

Guillaume Ménard, président.
Exposition agricole et alimentaire de Saint-Hyacinthe

Découvrons nos ressources



Célébrons notre terroir

Fier partenaire présentateur de l'Expo agricole
de Saint-Hyacinthe





COLLABORATION
INTÉGRITÉ
EXCELLENCE

ESTRIE RICHELIEU

ASSURANCE AGRICOLE

FIER PRÉSENTATEUR
DES JUGEMENTS AGRICOLES

Produits d'assurance sur mesure pour les producteurs agricoles

Estrie-Richelieu se spécialise en assurance de dommages pour les producteurs agricoles. Une gamme de produits d'assurance adaptés à la réalité des producteurs québécois et qui évoluent au rythme de leurs besoins est offerte.

www.reallygreatsite.com

Table des matières

Table des matières	2
Conseil d'adminstration SASH	2
Comité Organisateur	2
Membres et comités	3
Règlements généraux/Municipalité/Définition	5
Horaire des jugements 2025	10
Règlements généraux Chevaux et Poneys	11
Chevaux attelés	13
Classement du bétail	44
Bovins laitiers	46
Bovins de boucherie	49
Jeunes Ruraux	52
Moutons	58
Chèvres	62
Autres produits de la ferme	68

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE SAINT-HYACINTHE

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2025

Denis Godin, président, Richelieu

Dominic Sansoucy, v.-p., Rouville

Richard Lagacé, La Vallée des Maskoutains

Simon Giard, Bagot

Guillaume Ménard, Verchères

Benoit Beauregard, La Vallée des Maskoutains

Claude Corbeil, Bagot

André Beaudet, Rouville

Élodie Malo, Verchères

Patrick Godin, Richelieu

Maryse Dumont, Externe

Nathalye Laliberté, Externe

EXPOSITION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE DE ST-HYACINTHE

COMITÉ ORGANISATEUR 2025

Guillaume Ménard, Président - Verchères

Richard Lagacé, - La Vallée des Maskoutains

Simon Giard, - Bagot

Denis Godin, - Richelieu

Dominic Sansoucy - Rouville

Élodie Malo, - Verchères

Benoit Beauregard, - La Vallée des Maskoutains

Patrick Godin, - Richelieu

Johanne Cameron, - Vallée des Maskoutains

Maryse Dumont, Externe

David Bousquet, représentant de Ville de Saint-Hyacinthe

Gerardo Gollo Gil,- représentant pour le MAPAQ

David Messier, - directeur général

PATRONS D'HONNEUR

L'Hon. Heath MacDonald,

Ministre Agriculture et Agroalimentaire Canada

L'Hon. André LAMONTAGNE,

Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries

et de l'Alimentation du Québec

MEMBRES

Les Sociétés d'Agriculture de Bagot, Richelieu, Rouville, Vallée des Maskoutains et Verchères.

N.B. Les concours de l'Exposition agricole et alimentaire de St-Hyacinthe sont ouverts aux membres des Sociétés d'Agriculture ci-dessus nommées, auxquelles s'ajoutent ceux de La Société d'Agriculture de Missisquoi (sauf exceptions).

MEMBRES HONORAIRES

André Beauregard

Claude Bernier

Daniel Brouillard

François Brouillard

Claude Corbeil

Philippe Daigneault

François Dalpé

Normand Fontaine

Gérald Gemme

Martin Gemme

René Gendron

Grégoire Girard

Nelson Grondin

Réal Laflamme

Simon Laverdière

André Lussier

Monique Lussier (Bessette)

Gisèle Malo

Jacques Pelletier

Richard Robert

Robert Robert JR

Léon Sansoucy

RESPONSABLE DU SECTEUR AGRICOLE

François Brouillard, Tél.: 450 768-9926

Superviseur de la vérification et aviseur zootechnique

François Brouillard

SOUS-COMITÉ

Johanne Cameron - Chevaux
Raphael Guentert - Bovins Holstein
Steve Godin - Bovins Jersey
Alexandre Larocque - Bovins Ayrshire
Jenny Henchoz - Bovins Canadienne
Benoit Beauregard - Bovins Boucherie
François Brouillard - Pavillon Jefe
Cathy Michaud - Moutons
Jade Pinel - Chèvres Laitière
Alexy Brien - Chèvres Boer
Julie Pinard - Autres produits de la ferme
Léonie Michon - Jeunes ruraux
Laurie Noiseux - Jeunes ruraux boucherie

Adresse postale:

Exposition agricole et alimentaire de St-Hyacinthe
2670, avenue Beuparlant, Saint-Hyacinthe QC J2S 4M8
Téléphone: 450 768-9926
expo-agricole.com
courriel: fbrouillard@sash.ag

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Partout où le mot Exposition est utilisé, signifie: Exposition agricole et alimentaire de St-Hyacinthe

Tous les exposants prenant part à l'Exposition devront être membres de leur Société locale d'Agriculture (voir ci-après la liste des municipalités) et y avoir leur lieu principal de résidence et d'exploitation.

Société d'Agriculture de Bagot

Simon Giard, président
Cell.: 450 513-2751
simon.giard@gmail.com

Nancy Thibault, secrétaire
450 236-0112
sadebagot@gmail.com

Société d'Agriculture de la Vallée des Maskoutains

Richard Lagacé, président
Cell.: 450 779-2461
lagaceri@hotmail.com

Gaston Doré, secrétaire
438 403-2260
valleemaskoutains@societeagriculture.com

Société d'Agriculture de Rouville

Dominic Sansoucy, président
Cell.: 514 232-0659
sansoucy.dominic@gmail.com

Véronique Larose, secrétaire
450 272-3575
societeagriculturerouville@outlook.com

Société d'Agriculture de Verchères

Guillaume Ménard, président
Cell.: 514 299-3862
gmenard19@hotmail.com

Mélanie Malo, secrét.-coordonnatrice
514 916-1147
info@expocalixa.com

Société d'Agriculture de Richelieu

Denis Godin, président
Cell.: 450 278-5038
d.go.5@hotmail.com

Marco Lavallée, secrétaire
450 743-2124
marco.lavallee@societeagriculture.com

Municipalités incluses dans le territoire des Sociétés locales membres

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE BAGOT

Acton Vale, Béthanie, Saint-Dominique, Saint-Hugues, Saint-Hyacinthe (quartier Sainte-Rosalie), Saint-Liboire, Saint-Marcel-de-Richelieu, Saint-Nazaire, Saint-Pie, Saint-Simon, Saint-Théodore, Sainte-Christine, Sainte-Hélène, Upton

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE RICHELIEU

Massueville, Sorel-Tracy, Saint-Aimé, Saint-David, Saint-Gérard-Majella, Saint-Louis, Saint-Ours, Saint-Robert, Saint-Roch-de-Richelieu, Sainte-Anne de Sorel, Sainte-Victoire, Yamaska

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE ROUVILLE

Ange-Gardien, Granby, Granby Canton, Marieville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Richelieu, Rougemont, Roxton Falls, Roxton Falls Canton, Roxton Pond, Shefford, Saint-Alphonse-de-Granby, Saint-Césaire, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Joachim-de-Shefford, Saint-Mathias-sur-Richelieu, Saint-Paul-d'Abbotsford, Saint-Valérien-de-Milton, Sainte-Angèle-de-Monnoir, Sainte-Cécile-de-Milton

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE LA VALLÉE DES MASKOUTAINS

La Présentation, Saint-Barnabé-Sud, Saint-Bernard-de-Michaudville, Saint-Charles, Saint-Damase, Saint-Denis, Saint-Hyacinthe (quartier le Confesseur, quartier Notre-Dame, quartier Saint-Thomas-d'Aquin), Saint-Jude, Sainte-Madeleine, Sainte-Marie-Madeleine

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE VERCHÈRES

Beloeil, Boucherville, Brossard, Calixa-Lavallée, Carignan, Chambly, Contrecoeur, Greenfield Park, Longueuil, Mc Masterville, Saint-Amable, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Bruno-de-Montarville, Saint-Hubert, Saint-Lambert, Saint-Marc-sur-Richelieu, Saint-Mathieu-de-Beloeil, Sainte-Julie, Varennes, Verchères

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE MISSISQUOI ((INVITÉS))

Abercorn, Bedford, Bedford Canton, Bolton Ouest, Brigham, Brome, Bromont, Cowansville, Dunham, East-Farnham, Farnham, Frelisghsburg, Lac Brome, Notre-Dame-de-Stanbridge, Pike-River, Philipsburg, Saint-Armand, Saint-Ignace-de-Stanbridge, Sainte-Brigide, Sainte-Sabine, Stanbridge Station, Stanbridge-East, Sutton, Sutton Canton, Knowlton.

Les personnes qui se proposent de participer à cette exposition sont priées de lire attentivement les règlements qui suivent, ainsi que les règlements particuliers mentionnés à l'entête de chaque secteur de cette brochure, lesquels seront strictement mis en vigueur.

DÉFINITIONS

EXHIBIT ou SUJET D'EXPOSITION

Pour les normes des classes de bestiaux, un exhibit sera interprété de la façon suivante: Un exhibit est une unité animale se qualifiant pour une inscription dans une classe spécifiée dans les normes des classes de bestiaux. Tout animal de race, qu'il appartienne à une ou plusieurs personnes (individuellement ou collectivement) est considéré comme étant le produit de la ferme ou de l'unité d'élevage où il est habituellement gardé.

UNITÉ D'ÉLEVAGE

La définition "unité d'élevage" doit être comprise de la manière suivante: dans chaque norme, lorsque les mêmes intérêts sont répartis dans plus d'une unité d'élevage à titre individuel ou collectivement, ces unités sont considérées comme étant le produit de la ferme ou de l'unité d'élevage à l'endroit où le ou les sujets sont habituellement logés, sauf pour les chevaux. Dans tous les cas où il y a un doute qu'il existe plus d'une unité d'élevage, l'interprétation doit être qu'il existe qu'une seule unité d'élevage. La responsabilité d'établir la preuve que ce sont deux unités d'élevage séparées est dévolue à l'exposant.

EXPOSANT

Un exposant est un éleveur ou une organisation qui expose des animaux ou des produits de la ferme devant un juge à l'heure spécifiée par l'Exposition. Deux personnes ne pourront concourir à cette exposition avec deux exhibits provenant de la même unité de producteur et tout concurrent devra être le propriétaire de l'exhibit qu'il désire exposer.

Tous les animaux exposés devront être présentés dans leur couleur naturelle et devront être propres, pendant toute la durée de l'Exposition, sous peine de perdre les prix qui leur auront été attribués et d'être expulsés du terrain de l'Exposition. Aucun animal souffrant de maladie contagieuse ne sera admis sur le terrain de l'Exposition.

Tout exposant ne respectant pas les règlements de l'exposition pourra se voir retirer ses primes en parties ou en totalité.

Aucun chien ne sera accepté sur le terrain de l'Exposition sauf les chiens-guides pour non-voyants.

Les animaux seront jugés dans des arènes spéciales à cette fin, et aucune personne ne sera admise à l'intérieur de celles-ci pendant que les juges seront à effectuer leur travail, excepté les officiers de l'Exposition et les personnes responsables des animaux exposés.

Seuls les exhibits ayant remporté le premier et le deuxième prix dans leur section respective auront droit de concourir pour les Championnats.

Toutes les stalles devront être nettoyées chaque jour, avant 8h am, de sorte que les déchets puissent être enlevés avant l'arrivée des visiteurs.

Par respect pour l'environnement, nous demandons à tous les éleveurs de ne pas mettre autre chose que la litière des animaux dans les bacs et conteneurs à fumier. Sous peine d'amende.

Les animaux devront demeurer aux endroits désignés, sauf pour le lavage et l'expertise et ne devront circuler sur le terrain à moins d'une permission spéciale.

Personne n'aura le droit de toucher aux exhibits, aux cartes de prix ou autres objets, sous peine d'amende et d'expulsion et s'il s'agit d'un exposant, de perdre droit aux prix qui lui auront été décernés à cette exposition.

Les administrateurs, sous la direction du directeur général, auront plein pouvoir dans le département qui leur aura été assigné, et les exposants devront suivre leurs instructions. Les exhibits seront sous leur contrôle et ils ne pourront être déplacés sans leur permission.

Des laissez-passer d'exposants ne sont valables que pour les exposants et leurs aides.

En cas de déficit, l'Exposition pourra faire une retenue sur le montant accordé en prix aux exposants.

L'Exposition n'assume aucune responsabilité relativement aux exhibits; elle prendra toutes les précautions raisonnables, mais il est entendu que les exposants auront les risques ordinaires de l'Exposition. Elle décline également toute responsabilité, tant à l'égard des visiteurs que des exposants, au sujet des dégâts, pertes, vols ou autres dommages quelconques pouvant résulter d'accidents survenus sur le terrain de l'Exposition.

Les propriétaires d'animaux devront être munis d'une assurance-responsabilité de deux (2) millions et seront responsables des dommages ou accidents que ceux-ci pourront causer sur le terrain de l'Exposition. La vérification de la preuve d'assurance sera faite lors de la vérification des animaux.

Sur preuve ou découverte qu'un prix aura été obtenu par fraude, corruption ou fausse représentation, le conseil d'administration de l'Exposition aura, en tout temps, le droit de confisquer ce prix et sa décision sera finale ou encore de mandater le comité éthique à prendre une décision.

Tout exposant pourra être requis de prêter serment au sujet d'un exhibit qu'il aura exposé ou d'un prix qui lui aura été décerné afin d'établir qu'il s'est conformé aux règlements de l'Exposition. S'il refuse de se conformer à ce règlement, il sera reconnu en faute et les prix qui lui auront été décernés seront confisqués.

Tout concurrent qui essaiera d'intervenir ou d'influencer un juge dans l'accomplissement de son devoir ou qui se servira d'un langage méprisant ou injurieux à son égard ou qui fera tenir un tel langage par une autre personne perdra droit aux prix qui lui auront été décernés à cette exposition.

Aucune réclamation se rapportant aux prix décernés à cette exposition ne sera acceptée après 30 jours de la réception des prix payés.

Les exhibits de qualité inférieure pourront être déclassés par un juge.

On s'attend que les juges voient à ce que les sujets soient exposés dans leur propre section. Dans le cas de doute sur l'éligibilité d'un exhibit, ils devront s'en rapporter au directeur du département ou au secrétaire.

L'Exposition ne sera pas responsable des erreurs d'impression ou autres dans les règlements, la liste de prix ou tout autre imprimé.

L'Exposition se réserve le droit d'amender ou de changer ces règlements si elle le juge à propos.

Toute difficulté dans l'interprétation ou l'exécution des présents règlements, de même que dans tout autre cas non prévu, sera réglée par le conseil d'administration ou sera référé au comité éthique de l'Exposition, dont la décision sera finale.

Étant donné le manque d'espace, les exposants ne devront placer dans les étables que le foin et la paille nécessaires pour une journée.

IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE FAIRE DES AMAS DE PAILLE, FOIN OU RIPE À L'EXTÉRIEUR DES PAVILLONS.

RETARD : En cas de retard, il y aura possibilité de procéder à des inscriptions avec des frais additionnels.

Il est interdit de fumer dans les bâtiments sous peine d'expulsion.

HORAIRE DES JUGEMENTS

JEUDI 24 juillet

- 9 h -- Grandes cultures Centre BMO
- 9 h -- Acériculture (érable) Centre BMO
- 13 h -- Horticulture Centre BMO

VENDREDI 25 juillet

- 10 h 30 -- Jugement au licou des chevaux léger d'attelage L.-P. Gaucher
- 11 h 30 -- Relève Hippique du Québec (RHQ) L.-P. Gaucher
- Showmanship; poney, cheval léger et cheval lourd
- Mascarade
- 13 h 15 -- Jugement au licou des hongres lourds d'attelage L.-P. Gaucher
- 18 h 30 -- Spectacle d'attelages de chevaux L.-P. Gaucher

SAMEDI 26 juillet

- 11 h 00 -- Bovins Ayrshire L.-P. Gaucher
- 11 h 00 -- Bovins Canadienne L.-P. Gaucher
- 11 h 00 -- Moutons Pavillon Soleno
- 18 h 30 -- Spectacle d'attelages de chevaux L.-P. Gaucher

DIMANCHE 27 juillet

- 10 h 00 -- Ring #1 Angus suivi des Simmental L.-P. Gaucher
- 10 h 00 -- Ring #2 Shorthorn suivi des Hereford L.-P. Gaucher
- 18 h 30 -- Spectacle d'attelages de chevaux L.-P. Gaucher

LUNDI 28 juillet

- 13 h 00 -- Jeunes ruraux bovins Canadienne, Ayrshire L.-P. Gaucher
- 13 h 00 -- Jeunes ruraux toutes les races de bov. de boucherie L.-P. Gaucher
- 18 h 30 -- Spectacle d'attelages de chevaux L.-P. Gaucher

MARDI 29 juillet

- 10 h 00 -- Jugement au licou des chevaux Arabe L.-P. Gaucher
- 13 h 00 -- Classes performance Arabes L.-P. Gaucher
- 18 h 30 -- Spectacle d'attelages de chevaux et finales L.-P. Gaucher

MERCREDI 30 juillet

- 10 h 00 -- Jeunes ruraux bovins Holstein, Jersey L.-P. Gaucher
- 13 h 00 -- Chèvre Nigérienne Pavillon Soleno
- 16 h 00 -- Classes de licou (Canadiens) L.-P. Gaucher

JEUDI 31 juillet

- 12 h 00 -- Bovins Jersey L.-P. Gaucher
- 16 h 00 -- Jugement au licou (Clydesdale, Belge et Percheron) L.-P. Gaucher

VENDREDI 1 août

- 9 h 00 -- Bovins Holstein L.-P. Gaucher
- 16 h 00 -- Jugement au licou des chevaux miniatures L.-P. Gaucher
- 18 h 30 -- Soirée des chevaux miniatures et Welsh L.-P. Gaucher
+ Classes de sauts chevaux miniatures (open Welsh)
+ Classes d'agilité des chevaux miniatures et Welsh

SAMEDI 2 août

- 9 h -- Jugement au licou chevaux Welsh L.-P. Gaucher
- 10 h -- Chèvres Boer Junior (Jeunes ruraux) Pavillon Soleno
- 11 h -- Chèvres Boer Pavillon Soleno
- 13 h -- Classes de performance de la Classique Welsh L.-P. Gaucher

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX CHEVAUX ET PONEYS

Veillez faire vos inscriptions **au plus tard** le 7 juillet 2025.

www.assistexpo.ca/saint-hyacinthe

Une attestation d'assurance-responsabilité de deux (2) millions de dollars est exigée. Une preuve de cette assurance doit être fournie au secrétariat des chevaux dès votre arrivée.

Tous les chevaux présentés à l'Exposition devront :

- Avoir subi, entre le 1 janvier 2025 et le 24 juillet 2025 l'épreuve Coggins avec résultat négatif.
- Il est fortement recommandé que les chevaux soient vaccinés contre l'influenza équine et l'herpès virus (type 1 et type 4) dans les 6 mois précédant l'arrivée sur le site.

Les preuves de Coggins doivent être présenté avant l'arrivée des chevaux sur le site, sans quoi ils seront refusés.

L'Exposition s'engage à loger les chevaux d'attelage et de licou.

Il est défendu à un exposant de changer un ou des chevaux durant l'Exposition à moins d'une permission spéciale accordée par le secrétariat de l'Exposition.

Dans les classes de chevaux attelés de trois chevaux ou plus, le conducteur devra être accompagné d'un(e) aide aguerri(e).

Le port du casque de sécurité est recommandé dans les classes attelées pour les enfants de moins de 18 ans.

Toute demande de modification dans les classes d'attelage devra être signifiée dès l'arrivée de vos chevaux sur le site. Pour tout changement apporté après le 24 juillet, un montant de 50\$ sera retenu des primes.

Les classes pour chevaux et poneys attelés ne seront ouvertes qu'à la seule condition qu'il y ait un minimum de trois participants.

Les exposants doivent posséder des équipements sécuritaires qui correspondent à la race et à la classe.

Les stationnements, emplacements des remorques ou "Trailers" et roulottes ou "campeurs" sont les mêmes que pour les autres exposants. Les remorques doivent être placées au stationnement désigné par l'organisation pour les participants de plus que 24 heures. Les emplacements de roulotte sont payants et sur le site.

Tous les chevaux participants aux classes de licou doivent payer les frais d'inscription applicables.

Réchauffement :Le lieu de réchauffement convenu est l'aréna L.P. Gauthier. Les heures de réchauffement sont de 5h à 8h30 am au maximum (selon l'horaire des jugements dans ce pavillon lors de chaque journée).

Chaque éleveur devra vider son espace avant son départ.

CHEVAUX ATTELÉS

Veillez faire vos inscriptions au plus tard le 7 juillet 2025
www.assistexpo.ca/saint-hyacinthe

Entrée: JEUDI 24 juillet, Avant 13 h 00

Sortie: MARDI 29 juillet, Après 22 h 00

Horaire :	Juges :
Vendredi 18h30	Jean-François Provost
Samedi 18h30	Jean-François Provost
Dimanche 18h30	Steve McLean
Lundi 18h30	Steve McLean
Mardi 18h30	Jim Mckague

FRAIS : Les frais d'inscription sont de 10\$ par cheval. Toutes les inscriptions ainsi que le paiement des frais, devront être effectués via AssistExpo: www.assistexpo.ca/saint-hyacinthe

Les frais d'inscription ne sont pas remboursables, sauf si annulation des jugements par la direction de l'Exposition.

SECTION 100	Inter-races des chevaux lourds (Belge, Percheron, Clydesdale)
SECTION 104	Chevaux Canadiens, Haflinger, Frison, Lusitaien et PRE (Pure Race Espagnol)
SECTION 105	Chevaux arabes, demi-sang arabe ou ascendance arabe
SECTION 106	Chevaux légers inter-races (Morgan, Arabe, American Saddlebred, Hackney et ascendance)
SECTION 108	Cheval routier attelé à une voiture à 2 roues
SECTION 109	Cheval routier attelé à voiture à 4 roues
SECTION 111	Poneys Hackney
SECTION 112	Poneys Routiers
SECTION 114	Poneys Shetland et Welsh (à l'attelage)

Une inscription par exposant par classe.

CLASSES PAR SECTION

SECTION 100 Inter-races des chevaux lourds (Belge, Percheron, Clydesdale)

4. Un cheval attelé à une voiture 2 roues – Cart

1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e
\$ 200	\$ 175	\$ 160	\$ 145	\$ 130	\$ 115	\$ 100	\$ 100

5. Attelage en flèche de chevaux lourds sur une voiture à 2 roues - Cart

1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e
\$ 230	\$ 200	\$ 180	\$ 160	\$ 140	\$ 120	\$ 110	\$ 100

6. Une jument attelée sur une voiture 2 roues - Cart

1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e
\$ 200	\$ 175	\$ 160	\$ 145	\$ 130	\$ 115	\$ 100	\$ 100

7. Une paire de chevaux attelés sur une voiture lourde, conduit par une femme

1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e
\$ 230	\$ 200	\$ 180	\$ 160	\$ 140	\$ 120	\$ 110	\$ 100

8. Attelage en arbalète

1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e
\$ 330	\$ 300	\$ 270	\$ 240	\$ 210	\$ 180	\$ 160	\$ 160

9. Attelage de 4 chevaux (Classique 4 – Qualif) Deux paires de chevaux lourds

1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e
\$ 400	\$ 355	\$ 325	\$ 295	\$ 265	\$ 235	\$ 205	\$ 180

10. Attelage de 6 chevaux - Trois paires de chevaux lourds

1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e
\$ 580	\$ 500	\$ 450	\$ 400	\$ 350	\$ 300	\$ 265	\$ 235

HORAIRE DES CLASSES AU PROGRAMME

- Vendredi :** Une jument attelée sur une voiture 2 roues - Cart
Attelage de 6 chevaux - Trois paires de chevaux lourds
- Samedi :** Attelage en arbalète
Attelage de 4 chevaux (Classique 4)
- Dimanche :** Attelage en flèche sur une voiture à 2 roues - Cart
Attelage de 6 chevaux
- Lundi :** Une paire conduit par une femme
Un cheval attelé à une voiture 2 roues – Cart
Attelage de 4 chevaux (Classique 4) – FINALE *
- Mardi :** Un cheval attelé à une voiture 2 roues – Cart – FINALE *
Attelage de 6 chevaux – FINALE *

SECTION 104 Chevaux Canadiens, Haflinger, Frison, Lusitain et PRE
(Pure Race Espagnol)

1. Un cheval attelé à une voiture fine (buggy 4 roues)

1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e
\$ 130	\$ 120	\$ 110	\$ 100	\$ 90	\$ 80	\$ 70	\$ 60

2. Une paire de chevaux attelés à un buggy (attelage fin)

1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e
\$ 225	\$ 210	\$ 190	\$ 170	\$ 150	\$ 130	\$ 110	\$ 110

3. Attelage en flèche

1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e
\$ 225	\$ 210	\$ 190	\$ 170	\$ 150	\$ 130	\$ 110	\$ 110

4. Attelage en arbalète (obstacles)

1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e
\$ 320	\$ 290	\$ 260	\$ 230	\$ 200	\$ 170	\$ 140	\$ 130

5. Attelage de 4 chevaux sur une voiture Express

1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e
\$ 350	\$ 330	\$ 300	\$ 250	\$ 225	\$ 175	\$ 150	\$ 150

HORAIRE DES CLASSES AU PROGRAMME

Vendredi : Attelage de 4 chevaux sur une voiture Express

Samedi : Une paire de chevaux attelés à un buggy (attelage fin)

Dimanche : Attelage en arbalète

Lundi : Attelage en flèche

Mardi : Attelage de 4 chevaux sur une voiture Express – FINALE *

SECTION 105 Chevaux arabes, demi-sang arabe ou ascendance arabe

1. Costume arabe

1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e
\$ 100	\$ 90	\$ 70	\$ 60	\$ 50	\$ 40	\$ 30	\$ 30

HORAIRE DES CLASSES AU PROGRAMME

- Vendredi :** Costume arabe
Samedi : Costume arabe
Dimanche : Costume arabe
Lundi : Costume arabe
Mardi : Costume arabe – FINALE *

SECTION 106 Chevaux légers inter-races (Morgan, Arabe, American Saddlebred, Hackney et ascendance)

Les chevaux arabes peuvent s'inscrire à un maximum de 2 classes.

1. Un cheval en selle anglaise – Guerre des races

1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e
\$ 125	\$ 110	\$ 100	\$ 90	\$ 80	\$ 70	\$ 60	\$ 60

2. Un cheval léger attelé à une voiture fine à 2 ou 4 roues. Meneur en tenue de soirée.

1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e
\$ 130	\$ 120	\$ 110	\$ 100	\$ 90	\$ 80	\$ 70	\$ 70

3. Un cheval léger attelé à une voiture fine à 2 ou 4 roues et conduit par une femme.

1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e
\$ 140	\$ 130	\$ 120	\$ 110	\$ 100	\$ 90	\$ 80	\$ 80

4. Un cheval léger attelé à une voiture fine à 2 roues

1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e
\$ 130	\$ 120	\$ 110	\$ 100	\$ 90	\$ 80	\$ 70	\$ 60

HORAIRE DES CLASSES AU PROGRAMME

Vendredi : Un cheval en selle anglaise – Guerre des races

Samedi: Un cheval léger attelé à une voiture fine à 2 ou 4 roues.

Dimanche: Un cheval léger attelé à une voiture à 2 ou 4 roues. Conduit par une femme.

Lundi: Un cheval léger attelé à une voiture à 2 roues

Mardi: Un cheval en selle anglaise – Guerre des races - FINALE*

SECTION 108 Cheval routier attelé à une voiture à 2 roues

Les chevaux de la section 108 ne peuvent pas s'inscrire à la section 109.

1. Un cheval routier attelé à voiture à 2 roues

1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e
\$ 190	\$ 170	\$ 150	\$ 130	\$ 110	\$ 90	\$ 80	\$ 80

SECTION 109 Chevaux routiers sur une voiture à 4 roues

Les chevaux de la section 109 ne peuvent pas s'inscrire à la section 108.

1. Un cheval routier attelé à voiture à 4 roues

1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e
\$ 190	\$ 170	\$ 150	\$ 130	\$ 110	\$ 90	\$ 80	\$ 80

HORAIRE DES CLASSES AU PROGRAMME POUR LES ROUTIERS

Vendredi : Un cheval routier attelé à une voiture à 2 roues.

Un cheval routier attelé à une voiture à 4 roues.

Samedi : Un cheval routier attelé à une voiture à 2 roues.

Un cheval routier attelé à une voiture à 4 roues.

Dimanche: Un cheval routier attelé à une voiture à 4 roues.

Lundi : Un cheval routier attelé à une voiture à 2 roues.

Mardi : Un cheval routier attelé à une voiture à 2 roues - FINALE*

Un cheval routier attelé à une voiture à 4 roues - FINALE*

SECTION 111 Poneys Hackney

Les chevaux de la section 111 ne peuvent pas s'inscrire à la section 112.

1. Un poney attelé à une voiture fine d'exposition (4 roues)

1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e
\$ 175	\$ 150	\$ 130	\$ 115	\$ 100	\$ 90	\$ 80	\$ 80

SECTION 112 Poneys Routiers

Les chevaux de la section 112 ne peuvent pas s'inscrire à la section 111.

1. Un poney attelé à une voiture fine d'exposition (2 roues)

1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e
\$ 175	\$ 150	\$ 130	\$ 115	\$ 100	\$ 90	\$ 80	\$ 80

HORAIRE DES CLASSES POUR LES PONEYS HACKNEY ET ROUTIERS

- Vendredi :** Un poney attelé à une voiture fine d'exposition (4 roues)
- Samedi :** Un poney routier attelé à une voiture à 2 roues.
- Dimanche :** Un poney attelé à une voiture fine d'exposition (4 roues).
Un poney routier attelé à une voiture à 2 roues.
- Lundi :** Un poney attelé à une voiture fine d'exposition (4 roues).
Un poney routier attelé à une voiture à 2 roues.
- Mardi :** Un poney attelé à une voiture fine d'exposition (4 roues) -
FINALE
Un poney routier attelé à une voiture à 2 roues. - FINALE

SECTION 114 Poneys Shetland et Welsh (à l'attelage)

1. Un poney attelé à une voiture fine ou de plaisance à 2 ou 4 roues

1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e
\$ 130	\$ 120	\$ 100	\$ 90	\$ 80	\$ 70	\$ 60	\$ 60

2. Attelage en flèche (voiture fine ou de plaisance 2 ou 4 roues)

1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e
\$ 160	\$ 140	\$ 120	\$ 110	\$ 100	\$ 90	\$ 80	\$ 80

3. Un poney attelé en simple sur voiture 2 ou 4 roues (obstacles)

1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e
\$ 130	\$ 120	\$ 100	\$ 90	\$ 80	\$ 70	\$ 60	\$ 60

4. Paire de poneys attelés à une voiture fine

1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e
\$ 160	\$ 140	\$ 120	\$ 110	\$ 100	\$ 90	\$ 80	\$ 80

HORAIRE DES CLASSES POUR LES PONEYS SHETLAND ET WELSH

Vendredi: Un poney attelé à une voiture fine ou de plaisance à 2 ou 4 roues

Samedi: Attelage en flèche (voiture fine ou de plaisance 2 ou 4 roues)

Dimanche: Un poney attelé en simple sur voiture 2 ou 4 roues (obstacles)

Lundi: Paire de poneys attelés à une voiture fine

Mardi: Un poney attelé à une voiture fine ou de plaisance à 2 ou 4 roues

HORAIRE

CONCOURS D'ATTELAGE DE CHEVAUX

Section	Classe	Description
Vendredi 18h30		
1	106	1 Un cheval en selle anglaise - Guerre des races
2	108	1 Un cheval routier attelé à une voiture à 2 roues
3	100	6 Une jument attelée à une voiture 2 roues - Cart
4	114	1 Un poney attelé à une voiture fine ou de plaisance à 2 ou 4 roues
5	104	5 Attelage de 4 chevaux sur une voiture Express
6	105	1 Costume arabe
7	111	1 Un poney Hackney attelé à une voiture fine d'exposition (4 roues)
8	100	10 Attelage de 6 chevaux lourds - 3 paires
9	115	4 RHQ - Une cheval léger attelé à une voiture 2-4 roues
10	109	1 Un cheval routier attelé voiture à 4 roues
Samedi 18h30		
1	112	1 Un poney routier attelé à une voiture fine d'exposition 2 roues
2	100	8 Attelage en arbalète - 3 chevaux lourds
3	105	1 Costume arabe
4	114	2 Attelage en flèche poneys (voiture fine ou plaisance 2 ou 4 roues)
5	109	1 Un cheval routier attelé voiture à 4 roues
6	100	9 Attelage de 4 chevaux lourds - Classique 4
7	104	2 Une paire de chevaux attelés à un boggy - attelage fin
8	115	5 RHQ - Un poney (au choix) attelé à une voiture à 2 ou 4 roues
9	106	2 Une cheval léger attelé à une voiture fine 2 ou 4 roues - Meneur en tenue de soirée
10	108	1 Un cheval routier attelé à une voiture à 2 roues

Dimanche

18h30

- | | | | |
|----|-----|----|---|
| 1 | 115 | 7 | RHQ - Un cheval lourd attelé à une voiture 2 roues - Cart |
| 2 | 106 | 3 | Un cheval léger attelé à une voiture fine à 4 roues et conduit par une femme. |
| 3 | 111 | 1 | Un poney Hackney attelé à une voiture fine d'exposition (4 roues) |
| 4 | 100 | 5 | Attelage en flèche de chevaux lourds sur voiture 2 roues - Cart |
| 5 | 104 | 4 | Attelage en arbalète - 3 chevaux - avec obstacles |
| 6 | 114 | 3 | Un poney attelé en simple voiture 2 ou 4 roues (obstacles) |
| 7 | 105 | 1 | Costume arabe |
| 8 | 109 | 1 | Un cheval routier attelé voiture à 4 roues |
| 9 | 100 | 10 | Attelage de 6 chevaux lourds - 3 paires |
| 10 | 112 | 1 | Un poney routier attelé à une voiture fine d'exposition 2 roues |

Lundi 18h30

- | | | | |
|----|-----|---|--|
| 1 | 100 | 7 | Une paire chevaux lourds attelés à une voiture lourde, conduit par une femme |
| 2 | 112 | 1 | Un poney routier attelé à une voiture fine d'exposition 2 roues |
| 3 | 104 | 3 | Attelages en flèche |
| 4 | 114 | 4 | Une paire de poneys attelé voiture fine |
| 5 | 106 | 4 | Un cheval léger attelé voiture 2 roues |
| 6 | 100 | 4 | Un chevaux lourds attelé à une voiture 2 roues - Cart |
| 7 | 111 | 1 | Un poney Hackney attelé à une voiture fine d'exposition (4 roues) |
| 8 | 105 | 1 | Costume arabe |
| 9 | 108 | 1 | Un cheval routier attelé à une voiture à 2 roues |
| 10 | 100 | 9 | Attelage de 4 chevaux lourds - Classique 4 - FINALE |

Mardi 18h30

- | | | | |
|----|-----|----|--|
| 1 | 108 | 1 | Un cheval routier attelé à une voiture à 2 roues - FINALE |
| 2 | 100 | 4 | Un cheval lourd attelé à une voiture 2 roues - Cart - FINALE |
| 3 | 111 | 1 | Un poney Hackney attelé à une voiture fine d'exposition (4 roues) - FINALE |
| 4 | 106 | 1 | Un cheval en selle anglaise - Guerre des races - FINALE |
| 5 | 114 | 1 | Un poney attelé à une voiture fine ou de plaisance à 2 ou 4 roues - FINALE |
| 6 | 104 | 5 | Attelage de 4 chevaux sur une voiture Express - FINALE |
| 7 | 112 | 1 | Un poney routier attelé à une voiture d'exposition 2 roues - FINALE |
| 8 | 100 | 10 | Attelage de 6 chevaux lourds - 3 paires - FINALE |
| 9 | 105 | 1 | Costume arabe - FINALE |
| 10 | 109 | 1 | Un cheval routier attelé voiture à 4 roues - FINALE |

RELÈVE HIPPIQUE DU QUÉBEC (RHQ)

Veillez faire vos inscriptions au plus tard le 7 juillet 2025

www.assistexpo.ca/saint-hyacinthe

ENTRÉE : Jeudi 24 juillet 2025, avant 13h00.

Possibilité d'entente pour entrer avant 10h00 AM le vendredi le 25 juillet 2025.

DÉPART : Après la fin des classes le mardi le 29 juillet 2025

INSCRIPTION : Sur AssistExpo, avant le 7 juillet 2025

SECTION 115 RELÈVE HIPPIQUE DU QUÉBEC

1. «Showmanship» poneys
2. «Showmanship» cheval léger
3. «Showmanship» cheval lourd
4. «Showmanship» cheval arabe
5. Mascarades
6. Un cheval léger attelé à une voiture à 2 ou 4 roues
7. Un poney (au choix) attelé à une voiture à 2 ou 4 roues
8. Un cheval lourd attelé à une voiture à 2 roues (Cart)

HORAIRE DES CLASSES POUR LA RELÈVE HIPPIQUE

Vendredi :	En après-midi; classes de «Showmanship» et mascarades En soirée; Un cheval léger attelé à une voiture à 2 ou 4 roues
Samedi en soirée:	Un poney (au choix) attelé à une voiture à 2 ou 4 roues
Dimanche en soirée:	Un cheval lourd attelé à une voiture à 2 roues (Cart)
Mardi PM:	RHQ - «Showmanship» cheval Arabe

JUGEMENTS AU LICOU DES CHEVAUX D'ATTELAGE
CHEVAUX LÉGERS ET HONGRES RACES DE CHEVAUX LOURDS

Veuillez faire vos inscriptions **au plus tard** le 7 juillet 2025

www.assistexpo.ca/saint-hyacinthe

FRAIS : Les frais d'inscription sont de 25\$ plus taxes. Toutes les inscriptions ainsi que le paiement des frais, devront être réalisés via AssistExpo:

www.assistexpo.ca/saint-hyacinthe.

Les frais d'inscription ne sont pas remboursables, sauf si annulation des jugements par la direction de l'Exposition.

Entrée: JEUDI 24 juillet, Avant 13 h 00

Sortie: MARDI 29 juillet, Après 22 h 00

Tous les chevaux devront avoir quitté avant le mercredi 30 juillet à 6h00 AM pour laisser la place à la journée de spécialité des chevaux lourds. Box vidé par l'exposant.

Ouvert aux chevaux présents pour l'attelage du 25 au 29 juillet 2025

À l'exception des chevaux qui ont leur journée de spécialité, soit les chevaux Arabes, les chevaux Canadien, les chevaux miniatures, les juments, étalons, poulains et hongres des races de chevaux lourds (sauf les hongres présents à l'attelage), ainsi que les Welsh & Cobs.

JUGEMENT : Vendredi le 25 juillet 2025 dans le Pavillon L.-P. -Gaucher

10 h 30 -- Jugement au licou des chevaux léger d'attelages

11 h 30 -- RHQ Présentations

- Showmanship poneys
- Showmanship cheval léger
- Showmanship cheval lourd
- Mascarades

13 h 15 -- Jugement au licou des hongres lourds d'attelage

18 h 30 -- Spectacle d'attelages de chevaux

JUGE : Jean-François Provost

Les chevaux légers des sections 107, 108, 109, 110, 111 qui ne participent pas aux compétitions d'attelage (juments, poulains et étalons) pourront se présenter sur le terrain le matin même du jugement et repartir à la fin de la journée (sauf si espace suffisant – selon nombre total d'inscriptions à l'attelage).

SECTIONS ÉLIGIBLES AUX CLASSES DE LICOU DU 25 JUILLET 2025

Les sections 100 concernent les chevaux de la première semaine (attelage et licou des chevaux d'attelage).

SECTION 100 Inter-races chevaux lourds (Clydesdale, Belge et Percheron)

SECTION 101 Morgan au licou

SECTION 102 American Saddlebred au licou

SECTION 103 Chevaux Hackney au licou

SECTION 107 Chevaux Routiers au licou

SECTION 110 Poneys Hackney au licou

SECTION 113 Poneys Shetland au licou

Sections 101, 102, 103, 107, 110, 113

1. Poulain pur-sang né en 2025

2. Poulain pur-sang né en 2024

3. Poulain pur-sang né en 2023, 2022, 2021

Championnat Junior mâles (ruban)

4. Étalon de race pure né en 2020 ou avant

Championnat sénior mâle (ruban)

Grand champion mâle (ruban)

5. Pouliche pur-sang née en 2025

6. Pouliche pur-sang née en 2024

7. Pouliche pur-sang née en 2023, 2022, 2021

Championnat junior femelle (ruban)

8. Jument de race pure née en 2020 ou avant

Championnat sénior femelle (ruban)

Grande championne femelle (ruban)

9. Hongre de race pure de tout âge

Championnat Suprême (ruban)

10. Hongres et juments demi-sang ou non enregistrés (aucune prime offerte par l'exposition)

Pour la section 100 (Hongres lourds)

1. Hongres Percheron de race pure de tout âge
 2. Hongres Clydesdale de race pure de tout âge
 3. Hongres Belge de race pure de tout âge
- Championnat inter-race hongre
-

PRIMES LICOU CHEVAUX D'ATTELAGES

1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e
90\$	80\$	70\$	60\$	55\$	50\$	45\$	40\$

Les chevaux participants à l'attelage qui souhaitent participer aux classes de licou doivent obligatoirement payer les frais d'inscription pour les classes au licou. Ceci est applicable à toutes les races et sections de chevaux participant aux classes de licou durant l'exposition.

JOURNÉE DES CHEVAUX ARABES

Veillez faire vos inscriptions au plus tard le 7 juillet 2025

www.assistexpo.ca/saint-hyacinthe

ENTRÉE :

Les chevaux arabes participants aux classes d'attelage du 25 au 29 juillet doivent être présents sur le site jeudi le 24 juillet 2025 avant 13h00 PM.

Les chevaux participants seulement à la journée Arabe (licou et/ou classes de performances du Fun au Rendez-vous) doivent être présents sur le site mardi le 29 juillet, avant 10h (possibilité d'arriver à partir du dimanche soir – Entrée Blanchet).

DÉPART :

À partir de 22h00 mardi le 29 juillet 2025. Tous les chevaux devront avoir quitté mercredi 30 juillet avant 6h00 AM pour laisser la place à la journée de spécialité des chevaux lourds. **Box vidé par l'exposant.**

JUGEMENT : Mardi le 29 juillet 10h00 dans l'arène L.-P.- Gaucher

FRAIS : Les frais d'inscription sont de 25\$ plus taxes. Les frais d'inscription ne sont pas remboursables, sauf si annulation des jugements par la direction de l'Exposition. Toutes les inscriptions ainsi que le paiement des frais, devront être réalisés via AssistExpo: www.assistexpo.ca/saint-hyacinthe.

JUGE : Jim Mckague

SECTION 205 Chevaux arabes

CLASSES DE LICOU DE LA JOURNÉE ARABE

1. Poulain né en 2025
2. Poulain né en 2024
3. Poulain né en 2023
Champion Junior (classes 1, 2, 3) - Ruban
4. Pouliche née en 2025
5. Pouliche née en 2024
6. Pouliche née en 2023 Championne Junior (classes 5, 6, 7) - Ruban
7. Étalon de race pure né en 2022 ou avant
8. Jument de race pure née en 2022 ou avant
9. Hongre de race pure tout âge
Championnat Suprême - Ruban
10. Tête la plus classique
11. Cheval le plus classique
12. Demi-sang enregistré (tout âge/sexe)
13. Cheval avec ascendance arabe (tout âge/sexe) – prime offerte ACAQ
RHQ - «Showmanship» cheval Arabe
14. Liberté (2 ans et plus) – aucune primes de l'expo pour cette classe

PRIMES POUR LES CLASSES DE LICOU ARABE

1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8e et +
90\$	80\$	70\$	60\$	55\$	50\$	45\$	40\$

ACTIVITÉ DU MARDI APRÈS-MIDI - ORGANISÉE PAR L'ACAQ

«Découverte au parcours d'agilité»

Un parcours de Cowboy extrême amical pouvant être fait autant en selle qu'en main.

Cette activité est organisée par l'Association du Cheval Arabe du Québec. Cette classe se veut originale et divertissante pour les spectateurs et récréatives pour les participants.

Cette activité est ouverte en priorité aux chevaux Arabes pur-sang, Arabes demi-sang enregistrés et aux chevaux avec ascendance arabe. Les participants des autres races sont également invités à participer.

Les inscriptions se feront auprès de l'Association du cheval du Québec.

Pour les règlements complets, veuillez-vous référer au site web de l'association : <https://acaq.com/>

JOURNÉE DES RACES DE CHEVAUX LOURDS

Le Suprême des Chevaux lourds à St-Hyacinthe

Veillez faire vos inscriptions au plus tard le 7 juillet 2025

www.assistexpo.ca/saint-hyacinthe

ENTRÉE : jeudi le 31 juillet 2025, avant 10hAM

DÉPART : À partir de 22h00 jeudi le 31 juillet 2025.

Tous les chevaux devront avoir quitté avant le jeudi 1^{er} août à 6h00 AM pour laisser la place à la journée de spécialité des chevaux miniatures.

JUGEMENT : Jeudi le 31 juillet dans l'aréna L.-P. -Gaucher

FRAIS : Les frais d'inscription sont de 25\$ plus taxes. Les frais d'inscription ne sont pas remboursables, sauf si annulation des jugements par la direction de l'Exposition.

Toutes les inscriptions ainsi que le paiement des frais, devront être réalisés via AssistExpo: www.assistexpo.ca/saint-hyacinthe.

JUGES :

Clydesdale : Marion Young

Percheron : Jean-François Provost

Belge : Jean-François Provost

SECTIONS DE LA JOURNÉE DES RACES DE CHEVAUX LOURDS

Les sections 200 concernent les chevaux participants aux activités de la 2e semaine.

- **SECTION 201** Clydesdale
- **SECTION 202** Percheron
- **SECTION 203** Belge

CLASSES DE LICOU DES CHEVAUX LOURDS

1. Jument poulinière (accompagnée de son poulain)
2. Poulain né en 2025
3. Poulain né en 2024
4. Poulain né en 2023

Championnat junior mâles (ruban)

5. Étalon né avant le 1er janvier 2023

Grand Championnat mâle (ruban)

Grand Champion Réserve (ruban)

6. Pouliche née en 2025

7. Pouliche née en 2024

8. Pouliche née en 2023

Championnat junior femelles (ruban)

9. Jument nullipare née en 2020, 2021 ou 2022

10. Jument adulte née avant le 1er janvier 2020

Championnat senior femelle (ruban)

Grande Championne femelle (ruban)

Grande championne réserve (ruban)

11. Hongre de tout âge

Grand Championnat hongre enregistré

Championnat Suprême de chaque race (ruban).

(Éligibles : Grande Championne, Grand Champion et Grand Champion Hongres).

12. Descendance de l'étalon (3 sujets provenant du même étalon)

13. Descendance de la jument (deux sujets de la même mère)

14. Étalon et trois juments

N.B. Les sujets présentés dans la classe de groupe doivent avoir été inscrits dans les classes individuelles.

GRAND CHAMPIONNAT SUPRÊME DES RACES DE LOURDS

(Éligible les Champions ou Championnes Suprêmes de chaque race; Belge, Percheron et Clydesdale).

PRIMES POUR LES CLASSES DE LICOU CHEVAUX LOURDS

1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e
135 \$	115 \$	95 \$	75 \$	60 \$	50 \$	45 \$	40 \$

Une unité d'élevage ne peut présenter plus de huit (8) sujets dans les classes dites « au licou »

La date de naissance et le sexe des poulains de l'année courante ainsi que les noms et numéros d'enregistrement du père et de la mère devront être mentionnés sur la demande d'inscription de tout sujet pur-sang. Cependant, les exposants auront jusqu'au moment du jugement 2025 pour produire les certificats d'enregistrement au vérificateur.

Parmi les classes 1 à 11, l'Exposition autorise toute unité d'élevage à exposer deux sujets dans trois de ces classes, mais un seul sujet dans les six autres classes, jusqu'à un maximum de 8 sujets.

Dans la classe 12, 13, 14 et 15, seulement un groupe peut être présenté par unité d'élevage.

Tous les sujets exposés doivent appartenir à l'exposant et être enregistrés à son nom (une seule exception, la progéniture de l'étalon).

Aucun animal ne peut être présenté dans plus d'une classe, sauf dans des classes de groupe.

Pour être admissible à la liste de prix en vigueur, il doit y avoir au moins 3 exposants ou plus par race avec un minimum de 18 sujets. S'il n'y a pas 3 exposants et 18 sujets l'exposition paiera 50% de la liste de prix.

JOURNÉE DES CHEVAUX CANADIENS

Veillez faire vos inscriptions au plus tard le 7 juillet 2025

www.assistexpo.ca/saint-hyacinthe

ENTRÉE : Mercredi le 30 juillet 2025, avant 10hAM.

DÉPART : Mercredi le 30 juillet à partir de 22h00.

Tous les chevaux devront avoir quitté avant le jeudi le 31 août à 6h00 AM pour laisser la place à la journée de spécialité des chevaux lourds.

JUGEMENT : Mercredi le 30 juillet 16h00 dans l'arène L.-P.- Gaucher

FRAIS : Les frais d'inscription sont de 25\$ plus taxes. Les frais d'inscription ne sont pas remboursables, sauf si annulation des jugements par la direction de l'Exposition.

Toutes les inscriptions ainsi que le paiement des frais, devront être réalisés via AssistExpo: www.assistexpo.ca/saint-hyacinthe.

Les frais d'inscription ne sont pas remboursables, sauf si annulation des jugements par la direction de l'Exposition.

JUGE : Marion Young

SECTION 204 Canadiens (enregistrés)

CLASSES DE LICOU DES CHEVAUX CANADIENS

1. Jument poulinière (accompagnée de son poulain)

2. Poulain né en 2025

3. Poulain né en 2024

4. Poulain né en 2023

Championnat Junior mâles (ruban)

5. Étalon né avant le 1er janvier 2023

Grand Championnat mâle (ruban)

6. Pouliche née en 2025

7. Pouliche née en 2024

8. Pouliche née en 2023

Championnat junior femelles (ruban)

9. Jument nullipare née en 2020, 2021 ou 2022

10. Jument adulte née avant le 1^{er} janvier 2020

Championnat senior femelle (ruban)

Grand Championnat femelle (ruban)

11. Hongre de tout âge

Grand Championnat hongre enregistré

Championnat Suprême (ruban)

12. Descendance de l'étalon (3 sujets provenant du même étalon)

13. Descendance de la jument (deux sujets de la même mère)

14. Étalon et trois juments

15. Étalons et trois juments

N.B. Les sujets présentés dans la classe de groupe doivent avoir été inscrits dans les classes individuelles.

PRIMES POUR LES CLASSES DE LICOU CHEVAUX CANADIENS

1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e
135 \$	115 \$	95 \$	75 \$	60 \$	50 \$	45 \$	40 \$

Une unité d'élevage ne peut présenter plus de huit (8) sujets dans les classes dites « au licou »

La date de naissance et le sexe des poulains de l'année courante ainsi que les noms et numéros d'enregistrement du père et de la mère devront être mentionnés sur la demande d'inscription de tout sujet pur-sang. Cependant, les exposants auront jusqu'au moment du jugement 2025 pour produire les certificats d'enregistrement au vérificateur.

Parmi les classes 1 à 10, l'Exposition autorise toute unité d'élevage à exposer deux sujets dans trois de ces classes, mais un seul sujet dans les six autres classes, jusqu'à un maximum de 8 sujets.

Dans la classe 13, 14 et 15, seulement un groupe peut être présenté par unité d'élevage.

Tous les sujets exposés doivent appartenir à l'exposant et être enregistrés à son nom (une seule exception, la progéniture de l'étalon).

Aucun animal ne peut être présenté dans plus d'une classe, sauf dans des classes de groupe.

Pour être admissible à la liste de prix en vigueur, il doit y avoir au moins 3 exposants ou plus par race avec un minimum de 18 sujets. S'il n'y a pas 3 exposants et 18 sujets l'exposition paiera 50% de la liste de prix.

JOURNÉE DES CHEVAUX MINIATURES

Venez découvrir leurs prouesses!

Veillez faire vos inscriptions au plus tard le 7 juillet 2025

www.assistexpo.ca/saint-hyacinthe

ENTRÉE : Vendredi le 1^{er} août 2025 Avant 10hAM

DÉPART : Après la fin des classes le samedi le 2 août 2025.

JUGEMENT : Vendredi le 1^{er} août dans l'aréna L.-P. -Gaucher

FRAIS : Les frais d'inscription sont de 25\$ plus taxes. Les frais d'inscription ne sont pas remboursables, sauf si annulation des jugements par la direction de l'Exposition.

Toutes les inscriptions ainsi que le paiement des frais, devront être réalisés via AssistExpo: www.assistexpo.ca/saint-hyacinthe.

JUGE : Jonathan Lambert

SECTION 206 Chevaux miniatures

CLASSES DE LICOU DES CHEVAUX MINIATURES

1. Poulain pur-sang né en 2025
2. Poulain pur-sang né en 2024
3. Poulain pur-sang né en 2023, 2022, 2021
Championnat Junior mâles (ruban)
4. Étalon de race pure né en 2020 ou avant
Championnat sénior mâle (ruban)
Grand champion mâle (ruban)
5. Pouliche pur-sang née en 2025
6. Pouliche pur-sang née en 2024
7. Pouliche pur-sang née en 2023, 2022, 2021
Championnat junior femelle (ruban)
8. Jument de race pure née en 2020 ou avant
Championnat sénior femelle (ruban)
Grande championne femelle (ruban)

9. Hongre de race pure de tout âge

Championnat Suprême (ruban)

10. Hongres et juments demi-sang ou non enregistrés – aucune prime offerte par l'exposition pour ces classes

PRIMES POUR LES CLASSES DE LICOU CHEVAUX MINIATURES

1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e
90\$	80\$	70\$	60\$	55\$	50\$	45\$	40\$

CLASSES DE PERFORMANCE DES CHEVAUX MINIATURES

11. Showmanship 11 ans et moins

12. Showmanship 11 à 18 ans

13. Showmanship open (tout âge)

14. Agilité 11 ans et moins

15. Agilité open

16. Sauf en main open

Les classes de performances auront lieu dans l'aréna L.-P.- Gaucher le vendredi 1^{er} août. Les classes de performances débiteront immédiatement après la fin des classes de licou des chevaux miniatures (voir horaire).

JOURNÉE DES PONEYS WELSH & COB ET DES PONEYS DE SPORT
« La Classique Welsh »

Veillez faire vos inscriptions au plus tard le 7 juillet 2025

www.assistexpo.ca/saint-hyacinthe

ENTRÉE : Vendredi le 1^{er} août 2025, avant 10h AM

DÉPART : Après la fin des classes le samedi le 2 août 2025.

JUGEMENT : Samedi le 2 août dans l'aréna L.-P.- Gaucher

FRAIS : Les frais d'inscription sont de 25\$ plus taxes. Les frais d'inscription ne sont pas remboursables, sauf si annulation des jugements par la direction de l'Exposition.

Toutes les inscriptions ainsi que le paiement des frais, devront être réalisés via AssistExpo:www.assistexpo.ca/saint-hyacinthe.

JUGE : Prue Richardson, Ontario

Les jugements au licou débiteront à 9h dans l'aréna L.-P.- Gaucher

L'activité de l'après-midi débutera à 13 h dans l'aréna L.-P. -Gaucher

La Classique Welsh Québec 2025 est ouverte aux Poneys Welsh & Cobs et aux Poneys de Sport des autres provinces. Le nombre de participants hors province pourrait être limité seulement si l'espace disponible devient limité.

Pour participer à l'activité de l'après-midi, les éleveurs devront s'inscrire à au moins une classe au licou en AM.

SECTIONS DES PONEYS WELSH & COB ET PONEYS DE SPORT

SECTION 208 WELSH MOUNTAIN PONY - SECTION A

SECTION 209 WELSH SECTION B

SECTION 210 WELSH DE TYPE COBS - SECTIONS C & D

SECTION 211 CHAMPION OF CHAMPIONS

SECTION 212 WELSH DEMI-SANG ENREGISTRÉ - SECTION R

SECTION 213 PONEYS DE SPORT - Enregistrés à un registre national

S'il n'y a pas un minimum de 2 sujets d'inscrit dans n'une classe, l'association se donne le droit de **jumeler les classes ou les sections**, selon la combinaison qui sera la plus sensée.

SECTION 208 WELSH MOUNTAIN PONY – SECTION A

1. Poulain ou pouliche né(e) en 2024-2025
2. Poulain ou pouliche de 2 ans – Né(e) en 2023
3. Étalon de 3 ans et plus
4. Jument de 3 ans et plus
5. Hongre de 3 ans et plus

CHAMPION & RÉSERVE PONEY WELSH MOUNTAIN - Ruban

Éligibles : 1e et 2e places des classes 1, 2, 3, 4, 5 - SECTION 208

SECTION 209 WELSH SECTION B

1. Poulain ou pouliche né(e) en 2024-2025
2. Poulain ou pouliche de 2 ans – Né(e) en 2023
3. Étalon de 3 ans et plus
4. Jument de 3 ans et plus
5. Hongre de 3 ans et plus

CHAMPION & RÉSERVE PONEY WELSH B - Ruban

Éligibles : 1e et 2e places des classes 1, 2, 3, 4, 5 - SECTION 208

SECTION 210 WELSH DE TYPE COBS – SECTIONS C & D

1. Poulain ou pouliche né(e) en 2024-2025
2. Poulain ou pouliche de 2 ans – Né(e) en 2023
3. Étalon de 3 ans et plus
4. Jument de 3 ans et plus
5. Hongre de 3 ans et plus

CHAMPION & RÉSERVE PONEY WELSH C & D - Ruban

Éligibles : 1e et 2e places des classes 1, 2, 3, 4, 5 - SECTION 209

GRAND CHAMPIONNATS WELSH PUR SANG

GRAND CHAMPION & RÉSERVE JUNIOR - Ruban

Éligibles : 1^e et 2^e position des classes 1 et 2 dans les SECTIONS 207, 208 et 209 (soit les 1^e et 2^e position parmi les poulains de 2 ans et moins – Section A, B, C & D)

GRAND CHAMPION SUPRÊME CLASSIQUE WELSH- Ruban

Éligibles : 1e et 2e position des SECTIONS 207, 208 et 209. SOIT les Champions et les Champions de réserve des Sections A, B, C & D.

GRAND CHAMPION DE RÉSERVE (2^e choix du juge) - Ruban

MENTION HONORABLE (3^e choix du juge) - Ruban

SECTION 211 WELSH CHAMPION OF CHAMPIONS (éligibles sections 207, 208, 209)

1. Junior – 2 ans et moins – Ruban
2. Jument – 3 ans et plus – Ruban
3. Étalon et hongre – 3 ans et plus – Ruban

Inscrivez-vous dans votre catégorie respective si vous êtes intéressé à vous qualifier pour la classe Champion of Champions de la Royal. Les rubans seront présentés au Champion et Réserve. Cette classe est commandité par Prue Richardson, Little Britain, ON. Tous les champions de la journée sont automatiquement éligibles.

SECTION 212 WELSH DEMI-SANG ENREGISTRÉ

1. Demi-sang Welsh 2 ans et moins
2. Demi-sang Welsh 3 ans et plus (Jument, étalon et hongre)

**CHAMPIONNAT DEMI-SANG CLASSIQUE WELSH
CHAMPION & RÉSERVE PONEY DEMI-SANG WELSH**

Éligibles : 1e et 2e places des classes 1 et 2 de la SECTION 213

SECTION 213 PONEYS DE SPORT – Enregistrés sous un registre national

1. Poulain/pouliche Sport Pony âgé(e) de 2 ans et moins *
2. Jument Sport Pony de 3 ans et plus
3. Étalon Sport Pony de 3 ans et plus
4. Hongre Sport Pony de 3 ans et plus

** Pour les poulains/pouliches, les 1 an et les 2 ans seront jugés SÉPARÉMENT.
Un minimum de 2 par catégorie d'âge est nécessaire pour se qualifier.*

CHAMPIONNAT PONEYS DE SPORT

CHAMPION & RÉSERVE PONEY DE SPORT

Éligibles : 1e et 2e places des classes 1, 2, 3, 4 - SECTION 214

*** Qualificatif ***

Un minimum de 2 participants/classe est OBLIGATOIRE
pour se qualifier **au Sportpony Starsearch Royal Winter Fair 2025**

PRIMES POUR LES CLASSES DE LICOU WELSH & COB & SPORT

1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e
90\$	80\$	70\$	60\$	55\$	50\$	45\$	40\$

BEST GROOMED PONY

Un poney recevra la mention de “Best groomed pony of the show” soit le poney ayant la meilleur conditionnement, préparation et apparence de la journée. L’inscription n’est pas nécessaire. Le choix sera fait par le juge par rapport à la qualité de la robe du cheval, la qualité et la propreté de son équipement et l’habillement du meneur. Pas de prime de l’exposition pour cette classe.

ÉPREUVES DE PERFORMANCES ET AUTRES CLASSES AMICALES

Les classes de performances sont organisées par l’Association des poneys Welsh et Cob du Québec (APWCQ). Les inscriptions doivent se faire directement auprès de l’association avant la tenue de l’événement.

Pour participer aux activités de l’après-midi, les éleveurs doivent s’inscrire à au moins une classe au licou en AM.

Aucune bourse n’est versée par l’Exposition pour ces classes. Des cadeaux et prix spéciaux seront offerts par l’Association des Poneys Welsh et Cobs du Québec.

Pour vous inscrire aux classes de performances, communiquez avec l’Association : welshquebec@hotmail.com ou par téléphone 418-809-2570.

La date limite d’inscription aux épreuves de performances est le vendredi 25 juillet à minuit.

Un montant de 30\$ doit être payé à l’APWCQ pour chaque cheval participant aux classes de performance (nombre de classes illimitées).

LISTE DES ÉPREUVES DE PERFORMANCES

Toutes les classes sont ouvertes aux Welsh, demi-sang Welsh et poneys de sport, sauf si précisé.

1. Lead line Welsh et Poney de sport

Un poney et cavalier de 12 ans et moins en selle anglaise ou western tenu en laisse par un adulte.

2. Showmanship Junior 17 ans et moins

Le meneur est évalué. Une tenue vestimentaire appropriée est obligatoire.

3. Showmanship Sénior 18 ans et plus Welsh et Poney de sport

Le meneur est évalué. Une tenue vestimentaire appropriée est obligatoire.

4. Poneys de Sport - Potentiel chasse – Qualificatif * Poney de sport âgé de 3 ans et plus.

5. Plaisance en selle classique ou western. Welsh et demi-sang Welsh.

6. Équitation junior. Pas et trot.

Réservé aux cavaliers n'ayant pas encore acquis les habiletés pour faire du galop. La classe peut être divisée en fonction de l'âge des participants si le nombre d'inscription est élevé.

7. Poneys de Sport 3 ans. Épreuve en selle. Jugement de type hunter.

8. Poneys de Sport - Potentiel dressage – Qualificatif *

Poney de sport âgé de 3 ans et plus.

9. Équitation adulte (le cavalier étant jugé).

10. Équitation sénior 35 ans et plus (le cavalier étant jugé).

11. Attelage en simple. Plaisance. Pleasure Driving Class.

12. Parcours de cônes à l'attelage. Attelage en simple.

13. Agilité open. Parcours d'agilité tenu en main

Le vendredi soir avec les chevaux miniatures.

14. Saut open en main. Parcours d'agilité et de sauts en mains.

Le vendredi soir avec les chevaux miniatures.

15. Agilité. Parcours en selle.

*** Patron de showmanship ... (Article B.7801 Canada Équestre)**

WARM-UP ou RÉCHAUFFEMENT. Vous pourrez avoir accès au manège le matin entre 5h00 et 8h30 pour montrer les lieux à votre poney ou cob.

CLASSEMENT DU BÉTAIL RÈGLES GÉNÉRALES

DÉFINITION DES INSCRIPTIONS

a) Dans les normes des classes de bestiaux, l'utilisation des termes "sujets d'exposition" signifie que: tout animal enregistré, qu'il appartienne à une ou plusieurs personnes (individuellement ou collectivement) est considéré comme étant le produit de la ferme ou de l'unité d'élevage où il est habituellement gardé.

b) La définition "unité d'élevage" doit être comprise de la manière suivante: dans chaque norme lorsque les mêmes intérêts sont répartis dans plus d'une unité d'élevage à titre particulier ou collectivement, ces unités sont considérées comme une unité d'élevage. Dans tous les cas où il y a un doute qu'il existe plus d'une unité d'élevage, l'interprétation doit être qu'il existe qu'une seule unité d'élevage. La responsabilité d'établir la preuve que ce sont deux unités d'élevage séparées est dévolue à l'exposant.

Tous les sujets inscrits doivent être la propriété de l'exposant et enregistrés à son nom. Cependant il n'est pas permis de modifier le nom d'exposant ou du groupe de propriétaires qui aura réalisé l'inscription originale.

CLASSE DE GROUPE

Le certificat d'enregistrement de chaque animal doit préciser la position de l'exposant (particulier ou société) en tant que "éleveur" et "propriétaire". En d'autres termes, l'exposant peut être suivant le cas copropriétaire et/ou coéleveur d'un animal. La situation de ce dernier peut donc être:

1. Un animal possédé et élevé par l'exposant
2. Un animal en copropriété élevé par l'exposant
3. Un animal possédé par l'exposant et coélevé
4. Un animal en copropriété, coélevé par l'exposant

INSCRIPTIONS: Les frais d'inscription sont de 25\$ plus taxes par sujet pour tout bovin inscrit.

**TOUS LES EXPOSANTS DOIVENT OBLIGATOIREMENT S'INSCRIRE PAR
ASSISTEXPO ET FAIRE LEUR PAIEMENT EN LIGNE.**

www.assistexpo.ca/saint-hyacinthe

Les frais d'inscription ne sont pas remboursables. Vous devez obligatoirement inscrire le nombre de sujets qui seront présentés en expertises.

Les noms et numéros d'enregistrement, **le numéro ATQ (site de provenance et no d'identification de l'animal)**, de qualification de l'animal, du père et de la mère, de tout sujet pur-sang ou considéré comme tel, devront être mentionnés sur la demande d'inscriptions ainsi que **la date de vêlage pour chaque sujet en lactation.**

Les numéros ATQ devront être disponibles à la vérification, sans quoi le sujet sera automatiquement disqualifié, donc ne sera pas jugé.

Il sera permis aux exposants de **remplacer un ou tous les animaux inscrits à l'intérieur de la même race** et ce, jusqu'au moment de l'arrivée de leurs animaux sur le terrain de l'Exposition.

Le propriétaire unique ou en copropriété où l'animal est gardé doit lui-même remplir son inscription et doit obligatoirement signer les formulaires requis.

L'Exposition ne permet que deux races d'animaux par exposant et/ou par adresse civique.

VÉRIFICATION

Les exposants seront requis de fournir les certificats d'enregistrements originaux, télécopies ou fichier PDF provenant directement de l'association de la race, dûment transférée au plus tard au moment de la vérification sans quoi les animaux concernés ne seront pas éligibles au jugement.

SANTÉ ANIMALE

Tous les sujets qui souffrent d'une quelconque maladie contagieuse, dont les maladies de la peau (telles les dartres) seront refusées. Un responsable nommé par l'Exposition procédera à une vérification lors de l'arrivée des sujets sur le site. En cas de besoin, les services d'un vétérinaire seront demandés.

HolsteinQuébec

SOUHAITE BON SUCCÈS À TOUS LES EXPOSANTS !



**POUR DÉCOUVRIR LES RÉSULTATS
DES DIFFÉRENTS JUGEMENTS, VISITEZ**

www.holsteinquebec.com/expositions

**UNE ÉQUIPE DE CONSEILLÈRES
EN ÉLEVAGE À VOTRE DISPOSITION :**

Roxanne Montplaisir, agr.
Responsable des services-conseils
450 778-9636 • Poste : 236
montplaisir@holsteinquebec.com

Mylène Fournier
450 778-9636 • Poste : 234
fournier@holsteinquebec.com

Roxanne Dumais
450 778-9636 • Poste : 239
dumais@holsteinquebec.com

Juliette Naud
450 778-9636 • Poste : 228
naud@holsteinquebec.com

Valérie Giard, agr.
450 778-9636 • Poste : 235
giard@holsteinquebec.com



BOVINS LAITIERS

Veillez faire vos inscriptions avant le 7 juillet 2025 pour prix régulier
Par AssistExpo au : www.assistexpo.ca/saint-hyacinthe

NOMBRE D'INSCRIPTIONS

Le nombre maximum de sujets admissibles pour une même unité d'élevage est de douze (12). Il n'y a pas de restriction aux nombres d'inscriptions dans les classes seniors ou dans les classes juniors, si ce n'est le maximum de douze (12) sujets par éleveur par race. Des sujets pourront être ajoutés après la date limite du 7 juillet des inscriptions, soit jusqu'au 11 juillet inclusivement pour tous les bovins laitiers, moyennant le versement par l'exposant de 50 \$ par sujet, en surplus des frais d'inscriptions de base de 25 \$. Toutes inscriptions reçues à partir du 12 juillet seront chargées à 100 \$, en plus du 25 \$ de base.

ENREGISTREMENT DE L'ANIMAL

Tous les sujets doivent être la propriété de l'exposant selon les règles de leur association respective. Le certificat d'enregistrement doit attester que l'animal est de race pure ou au moins posséder 75% de patrimoine héréditaire. Tous les sujets devront être tatoués clairement (selon le cas).

SECTION 201 - AYRSHIRE

SECTION 203 - CANADIENNE

Entrée: JEUDI, 24 juillet jusqu'à midi

Sortie : LUNDI, 28 juillet à partir de 21 h

SECTION 202 - HOLSTEIN

SECTION 204 - JERSEY

Entrée: MARDI, 29 juillet jusqu'à 10 h

Sortie : DIMANCHE, 3 août à partir de 5 h am

(AUCUN DÉMANTÈLEMENT AVANT MINUIT)

(LA SORTIE SE FERA PAR LA RUE BLANCHET)

L'horaire de l'arrivée des bovins devra être respecté sous peine d'amende de cent dollars (100 \$) qui sera retenue sur la prime de l'exposant.

Un montant de 100\$ sera remis à chaque vache présentée en jugement à partir de la classe 1 an automne en lait.

La classe progéniture de mère ne sera pas payante en 2025

1- Quinze (15) sujets et moins ou plus de quinze (15) sujets, mais moins de 3 exposants.

\$ 150 - 125 - 110 - 80 - 75 - 70 - 65 - 50 - 40 - 35 etc.

2- Moins de cent (100) sujets jugés, mais plus de quinze (15) et 3 exposants au moins.

\$ 185 - 170 - 155 - 135 - 115 - 100 - 85 - 70 etc.

3- Cent (100) sujets jugés et plus, mais moins de cent soixante-quinze (175).

\$ 200 - 185 - 170 - 150 - 130 - 110 - 90 - 75 etc.

4- Cent soixante-quinze (175) sujets jugés et plus.

\$ 260 - 235 - 210 - 185 - 160 - 135 - 110 - 85 etc.

CONCOURS RÉSERVÉ À LA RACE AYRSHIRE

“Performance totale”

Une plaque sera remise à la gagnante. Le sujet gagnant devra accumuler le plus grand nombre de points selon la méthode qui suit:

Pour être admissible, une vache devra avoir été exposée et s'être classée parmi les trois (3) premières dans une classe régulière individuelle. De plus, elle devra être enregistrée à un programme de contrôle laitier reconnu et être classifiée.

POINTAGE

1. Classement individuel

1er - 200 points 2e - 150 points 3e - 100 points

Boni: Grande Ch. -50 points Grande Ch. de Réserve -25 points

2. Production

La MCR combinée (lait, gras, protéine) de la meilleure lactation publiable de 305 jours. La moyenne combinée de la MCR (lait, gras & protéine) de son meilleur record officiel de 305 jours (certificat de production).

3. Classification

Le pointage obtenu lors de la dernière classification multiplié par 2. Demande est faite aux exposants d'inscrire leur sujet dans cette classe lors de la vérification et fournir les enregistrements et certificats de production.

Classes:

1. **Génisse printemps** Née entre le 1er mars 2025 et le 31 mai 2025
2. **Génisse hiver** Née entre le 1er décembre 2024 et le 28 février 2025
3. **Génisse automne** Née entre le 1er septembre 2024 et le 30 novembre 2024
4. **Femelle 1 an été** Née entre le 1er juin 2024 et le 31 août 2024
5. **Femelle 1 an printemps** Née entre le 1er mars 2024 et le 31 mai 2024
6. **Femelle 1 an hiver** Née entre le 1er décembre 2023 et le 29 février 2024
7. **Femelle 1 an automne** Née entre le 1er septembre 2023 et le 30 novembre 2023
Championne Junior
Championne Junior de Réserve
Mention Honorable Junior
8. **Troupeau d'éleveur junior**
9. **Femelle 1 an automne en lait** Née entre le 1er septembre 2023 et le 30 novembre 2023
10. **Femelle 2 ans printemps** Née entre le 1er mars 2023 et le 31 août 2023
11. **Femelle 2 ans automne** Née entre le 1er septembre 2022 et le 28 février 2023
12. **Femelle 3 ans junior** Née entre le 1er mars 2022 et le 31 août 2022
13. **Femelle 3 ans senior** Née entre le 1er septembre 2021 et le 28 février 2022
14. **Femelle 4 ans** Née entre le 1er septembre 2020 et le 31 août 2021
15. **Femelle 5 ans** Née entre le 1er septembre 2019 et le 31 août 2020
16. **Vache adulte** Née avant le 1er septembre 2019
17. **Progéniture de la mère (1 par éleveur)** Les duos mère-fille sont acceptés dans cette classe
18. **Troupeau éleveur Senior (3 vaches en lactation)**
Grande Championne
Grande Championne de Réserve
Mention Honorable

Bannière Meilleur Éleveur Junior
Bannière Meilleur Exposant Junior
Championne Intermédiaire
Championne Intermédiaire de Réserve
Mention Honorable Intermédiaire
19. **Troupeau éleveur Senior (3 vaches en lactation)**
Bannière Meilleur Éleveur
Bannière Meilleur Exposant

Championne Junior
Championne junior de réserve

BOVINS DE BOUCHERIE
Responsable : François Brouillard 450 768-9926
Ouvert à tout le Québec

Veillez faire vos inscriptions **au plus tard le 7 juillet 2025 pour prix régulier.**

Degré minimum de pur-sang des races:

RACE	MÂLE	FEMELLE
Hereford	100%	100%
Aberdeen Angus	100%	100%
Simmental	5/16	7/8
Charolais	31/32	31/32
Shorthorn	15/16	7/8

Pour toutes autres races, une demande doit être faite au secrétariat de l'Exposition avant le 7 juillet 2025. Un minimum de 3 exposants et 15 sujets est requis pour ouvrir la section de la race.

Les exposants doivent obligatoirement être membres de leur association pour avoir droit d'exposer et porter l'habillement assigné par leur Association de Races respective (exception pour les aides lors des classes de groupe).

INSCRIPTIONS : Voir règles générales

NOMBRE D'INSCRIPTIONS:

Le nombre maximum de sujets admissibles pour une même unité d'élevage est de douze (12). Il n'y a pas de restriction aux nombres d'inscriptions dans les classes seniors ou dans les classes juniors, si ce n'est le maximum de douze (12) sujets par éleveur par race. Des sujets pourront être ajoutés après la date limite du 7 juillet des inscriptions, soit jusqu'au 11 juillet inclusivement pour tous les bovins laitiers, moyennant le versement par l'exposant de 50 \$ par sujet, en surplus des frais d'inscriptions de base de 25 \$. Toutes inscriptions reçues à partir du 12 juillet seront chargées à 100 \$, en plus du 25 \$ de base.

L'Exposition autorise l'exposant à augmenter le nombre de sujets par unité d'élevage de 10 à 12 afin de permettre aux membres des jeunes ruraux d'exposer des veaux dans les classes ouvertes. Ces exhibits supplémentaires ne sont pas admissibles dans la classe de troupeau de l'éleveur et la classe de la progéniture du père et de la mère. Les exhibits doivent être la propriété de l'exposant et enregistrés comme race pure à son nom. (À noter les exceptions dans la classe de progéniture du père et de la mère et la classe de troupeau de l'éleveur).

Il n'y a aucune restriction concernant le nombre d'exhibits multiples par classe excluant la classe de troupeau de l'éleveur et la classe de la progéniture du père et de la mère (une seule inscription).

L'Exposition ne permet que deux races d'animaux par exposant et/ou par adresse civique.

Il sera permis aux exposants de **remplacer un ou tous les animaux inscrits à l'intérieur de la même race** et ce, jusqu'au moment de l'arrivée de leurs animaux sur le terrain de l'Exposition, mais, le nombre de sujets inscrits en date du 7 juillet par un exposant devra être respecté.

En substance, cela implique qu'advenant que le nombre de sujets amenés sur le site soit inférieur au nombre de sujets inscrits lors de la vérification, une amende de 25\$ par sujet manquant sera retenue et payée l'année suivante si nécessaire.

Il sera possible de jumeler des races advenant le cas ou, dans une race, il n'y ait pas le nombre de tête minimum pour un interrace.

ÉLIGIBILITÉ ET VÉRIFICATION : Voir règles générales

Tous les sujets doivent être la propriété de l'exposant et enregistrés à son nom, exception faite des classes progéniture de père et troupeau d'éleveur dont les règles sont particulières.

Tous les veaux présentés à l'exposition doivent avoir été dûment enregistrés pour être éligibles aux différents concours de l'exposition. Les certificats d'enregistrement de tous les veaux doivent être produits par l'exposant à l'officier chargé de la vérification au moment de celle-ci.

SECTION 301- CHAROLAIS

SECTION 302- SIMMENTAL

SECTION 303- ABERDEEN ANGUS

SECTION 304- HEREFORD

SECTION 308- SHORTHORN

Entrée: MERCREDI, 23 juillet de 19h à 22h au JEUDI 24 juillet avant midi

Sortie: LUNDI 28 juillet à partir de 21 h.

L'horaire de l'arrivée des bovins devra être respecté sous peine d'amende de cent dollars (100 \$) qui sera retenue sur la prime de l'exposant.

Dans le cas où il y aura moins de trois (3) exposants, l'Exposition se réserve le droit d'agir en fonction de la situation. Lorsqu'il y aura trois (3) exposants et quinze (15) à trente (30) sujets jugés, l'Exposition paiera la liste de cent cinquante (150 \$)

\$ 150 -125 -110 - 80 - 75 - 70 - 65 - 50 - 40 - 35 etc.

Lorsqu'il y aura trois (3) exposants et plus de (30), mais moins de cent (100) sujets jugés:

\$ 175 - 160 - 145 - 130 - 115 - 100 - 90 - 80 - 75 - 65 etc.

Classes:

1. **Taureau-veau né le ou après le 1er janvier 2025**
2. **Taureau né entre le 1er septembre 2024 et le 31 décembre 2024**
3. **Taureau né entre le 1er mars 2024 et le 31 août 2024**
4. **Taureau né entre le 1er janvier 2024 et le 29 février 2024**
5. **Taureau né entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2023**
6. **Taureau né avant 2023**
7. **Femelle-veau (3 mois d'âge min.)**
8. **Femelle-génisse née entre le 1er sept. et le 31 déc. 2024**
9. **Femelle-génisse née entre 1er mars 2024 et 31 août 2024**
10. **Femelle Génisse née entre le 1er jan. et le 29 février 2024**
11. **Femelle-génisse née entre 1er septembre 2023 et 31 décembre 2023**
Non accompagné de son veau de l'année
12. **Née entre le 1er jan 2023 & 31 août 2023**
13. **Vache née avant le 1er janvier 2023**
14. **Classe de groupe - Troupeau de l'éleveur**
15. **Progéniture de père**
Champion Junior / Réserve
16. **Progéniture de mère**
Champion Senior / Réserve
Grand Champion / Réserve
Championne Junior / Réserve
Championne Senior / Réserve
Grande Championne / Réserve

JEUNES RURAUX

Contactez votre responsable de jeunes ruraux pour la date de votre locale.

Responsables locaux

Bagot - St-Hyacinthe	Léonie Michon 438 396-8479
Richelieu	Linda Drouin 450 517-0992
Rouville	Maxime Roy 450 204-0799
Granby	Marie-Claire Tétreault 450-558-4003
Bovins de boucherie	Laurie Noiseux 450 230-4143

Ces journées sont organisées par l'Exposition. Celle-ci donnera 15\$ par concours réalisé, par participant.

Veillez faire vos inscriptions avant le 14 juillet 2025
Aucun formulaire papier ne sera accepté, à moins d'exception
Par AssistExpo au www.assistexpo.ca/saint-hyacinthe

RÈGLEMENTS

Pour être éligible:

1. Le jeune devra avoir au plus 25 ans et pas moins de 5 ans, être membre du Cercle de son comté ou de sa municipalité incluse dans le territoire des Sociétés locales. Pour les bovins de boucherie, Ayrshire, Canadienne et Jersey ; si le participant ne réside pas dans le territoire des sociétés locales, il pourra participer, mais n'aura pas de bourse.

2-Il n'est pas nécessaire, pour un jeune d'avoir participé à une exposition locale tenue sur le territoire des Sociétés locales, de leurs municipalités dans aucune des races.

3. Les numéros ATQ devront être disponibles à la vérification, ainsi que les certificats d'enregistrements originaux dûment transférés sans quoi le sujet sera automatiquement disqualifié, donc ne sera pas jugé.

4. Toutes inscriptions pourront être modifiées jusqu'à la vérification. Après la vérification, aucun changement ou ajout ne sera possible.

5. Si, dans une classe, il y a moins de trois (3) têtes, le comité se réserve le droit de jumeler cette classe avec la suivante.

6. Tous les participants doivent être vêtus d'un haut blanc et un pantalon noir et porter le chapeau numéroté qui leur a été remis par le/la responsable sur le terrain. Pour les races de boucherie, porter le gilet selon la race.

7. Tout jeune qui refuse de se conformer aux règlements verra annuler tous ses prix, argent et trophées.

8. Un exposant pourra présenter un sujet dans les races de bovins laitiers et un sujet dans les races de bovins de boucherie et celui-ci ne pourra être changé après la vérification.

9. Aucun sujet mâle n'est éligible.

10. Un jeune éleveur doit demeurer en contrôle de l'animal qu'il présente et à cet effet, il ne pourra "échapper" son animal plus de deux fois sans être disqualifié.

JUGEMENTS

DATES ET HEURES DES JUGEMENTS:

LUNDI, 28 juillet 2025
Expertise - Jugement 13 h
Canadienne - Ayrshire

LUNDI, 28 juillet 2025
Expertise - Jugement 13 h
Bovins de boucherie

MERCREDI, 30 juillet 2025
Expertise - Jugement 10 h En alternance
Holstein - Jersey

Ouvert à tout le Québec
MERCREDI 30 juillet 2025
Chèvre laitière (pavillon Soleno Agriculture)
Expertise - Jugement 13 h 00

Ouvert à tout le Québec
SAMEDI 2 août 2025
Chèvre de boucherie (pavillon Sollio Agriculture)
Expertise - Jugement 10 h 00

Les exposants des races **Ayrshire & Canadienne** devront être rendus sur le terrain avec leurs animaux **le jeudi, 24 juillet avant midi** et pourront quitter le terrain, avec leurs animaux après le jugement à partir de **21h le lundi 28 juillet**.

Les exposants de la race **Holstein et Jersey** devront entrer sur le terrain, avec leurs animaux, **avant 10 h le mardi 29 juillet** et pourront quitter le terrain avec leurs animaux à partir de **5h le dimanche 3 août**.

Les exposants de **toutes les races de boucherie** devront être rendus sur le terrain avec leurs animaux entre **le mercredi 23 juillet à 22h** et le **jeudi 24 juillet de 7h à midi**. Ils pourront quitter le terrain, avec leurs animaux le **lundi 28 juillet à partir de 21h**.

Les exposants de **chèvres laitières** devront être rendus sur le terrain avec leurs animaux le **lundi, 28 juillet entre 7h et 11h**. Ils pourront quitter le terrain, avec leurs animaux le **mercredi 30 juillet après 21h**.

Les exposants de **chèvres de boucherie**, devront être rendus sur le terrain avec leurs animaux **le jeudi 31 juillet entre 7h et 11h**. Ils pourront quitter le terrain avec leurs animaux le **dimanche 3 août à partir 5h**.

CONCOURS D'EXPERTISE

- a) Lors du jugement des races Ayrshire et Canadienne, ainsi que Holstein et Jersey, l'expertise s'effectuera sur une des quatre races soit pour tous les jeunes.
- b) Ces concours ont lieu à l'intérieur de l'arène.
- c) Pour s'inscrire à cette classe, le jeune doit avoir exposé au moins un animal.
- d) La carte d'expertise devra porter le numéro de participant, le nom du jeune, le classement et cinq (5) raisons justifiant ce classement.
- e) Les races suivantes seront jugées par le jeune

SECTION 401 - classe 1 - quatre (4) bovins de boucherie

SECTION 402 - classe 1 - quatre (4) bovins Canadienne et Ayrshire (en alternance d'une année à l'autre)

SECTION 403 - classe 1 - quatre (4) bovins Holstein et Jersey (en alternance d'une année à l'autre)

CONCOURS DE CONFORMATION

GÉNISSE:

A) L'animal doit être la propriété ou copropriété d'un éleveur du territoire d'une société locale

B) Les génisses devront être exemptes de maladies contagieuses (dartres, etc.). Aucune génisse de ce type ne sera acceptée sur le terrain et le propriétaire de la génisse sera tenu responsable des dommages causés par celle-ci s'il y a lieu. Les règlements de santé sont les mêmes pour les jeunes que pour les adultes.

SECTION 411 - Holstein

SECTION 412 - Ayrshire

SECTION 413 - Canadienne

SECTION 414 – Jersey

Classe 1 - Junior: entre le 1er mars 2025 et le 31 mai 2025

Classe 2 - Intermédiaire: 1er décembre 2024 - 28 février 2025

Classe 3 - Senior: 1er septembre 2024 - 30 novembre 2024

Classe 4 - 1 an d'été: 1er juin 2024 - 31 août 2024

Classe 5 - 1 an junior: 1er mars 2024 - 31 mai 2024

SECTION 415 - Bovins de boucherie

Classe 1 - Femelle-veau (3 mois min.) : née le ou après le 1er janvier 2025

Classe 2 - Femelle-génisse 1er avril 2024 - 31 décembre 2024

Classe 3 - Femelle-génisse 1er janvier 2024 - 31 mars 2024

SECTION 416 - Chèvres

Chèvre laitière et de boucherie :

0 à 1 an , née le ou après le 1er juillet 2024

CONCOURS DE PRÉSENTATION ANIMALE (bovins)

a) Lorsqu'il y aura plus de 10 sujets, le juge classera les 10 premiers. Cependant si le nombre est légèrement supérieur à 10 ce sera à la discrétion du juge et des responsables en place.

b) L'âge considéré pour les classes de présentation est celui au 1er janvier 2025

c) Pour participer à cette classe, le jeune doit avoir exposé au moins un animal.

SECTION 431 - Holstein - Jersey

SECTION 432 - Canadienne - Ayrshire

SECTION 435 - Bovins de boucherie

Classe 1: Jeunes de 5 à 9 ans

Classe 2: Jeunes de 10 à 12 ans

Classe 3: Jeunes de 13 à 16 ans

Classe 4: Jeunes de 17 à 21 ans

Classe 5: Jeunes de 22 à 25 ans

SECTION 436 – Chèvres laitières et de boucherie

Classe 1 : 12 ans et moins

Classe 2 : 13 ans à 18 ans

MOUTONS

Responsable: Cathy Michaud 581-307-4659 courriel semrpq@semrpq.net
Ouvert à tout le Québec

Veillez faire vos inscriptions avant 7 juillet 2025 pour prix régulier

Via : www.assistexpo.ca/saint-hyacinthe

Entrée: MERCREDI 23 juillet de 19h à 22h ou le JEUDI, 24 juillet de 7h à midi.
Sortie: DIMANCHE, 27 juillet à 21h

L'horaire de l'arrivée des animaux devra être respecté sous peine d'amende de cent dollars (100 \$) qui sera retenue sur la prime de l'exposant.

TOUS LES EXPOSANTS DOIVENT OBLIGATOIREMENT S'INSCRIRE PAR
ASSISTEXPO

ET FAIRE LEUR PAIEMENT EN LIGNE.

www.assistexpo.ca/saint-hyacinthe

L'Exposition impose des frais d'inscription de 18 \$ plus taxes par sujet pour tous les moutons inscrits.

Des sujets pourront être ajoutés après la date limite du 7 juillet, soit jusqu'au 11 juillet inclusivement pour tous les moutons, moyennant le versement par l'exposant de 50 \$ par sujet, en surplus des frais d'inscriptions de base de 18 \$. Toutes inscriptions reçues à partir du 12 juillet seront chargées à 100 \$, en plus du 18 \$ de base.

Les exposants doivent être membres en règle de leur association provinciale reconnue à la nationale.

Les exposants sont tenus de porter, lors de l'expertise, la chemise blanche et le pantalon noir. Ils auront droit cependant d'arborer une identification sur leur costume. Les animaux doivent être présentés dans leur couleur naturelle.

Les moutons devront être lisiblement tatoués ou porter leur étiquette officielle correspondant à leur numéro d'enregistrement. Tout sujet qui ne sera pas en conformité avec ce règlement devra être mis hors concours.

Aucun mouton ne sera admis à concourir dans une section autre que celle assignée au moment de la vérification.

Par souci d'encourager les éleveurs régionaux, aucun sujet en location ne sera accepté.

Les moutons devront être identifiés par le responsable responsable de cette section, afin d'éviter que le même sujet soit présenté dans plus d'une classe. **Inscrire le numéro ATQ** (site de provenance et no d'identification du mouton). Les numéros ATQ devront être disponibles à la vérification, sans quoi le sujet sera automatiquement disqualifié, donc ne sera pas jugé.

RÈGLEMENTS DE SANTÉ

Une personne nommée par la Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec ainsi qu'un responsable mandaté par l'expo examineront tous les moutons à leur arrivée sur le terrain de l'Exposition. Tout animal jugé malade et/ou présentant des symptômes de maladie sera ensuite examiné par un vétérinaire et, selon ses recommandations, les animaux en cause pourront être exclus du site et l'exposant devra payer les frais de désinfection des lieux.

VÉRIFICATION

Les exposants seront requis de fournir les certificats d'enregistrement originaux, télécopies ou fichier PDF provenant directement de l'association de la race, dûment transférés et présentés au moment de la vérification sans quoi les animaux concernés ne seront pas éligibles au jugement. La vérification sera effectuée par l'Exposition.

NOMBRE DE SUJETS PAR UNITÉ D'ÉLEVAGE

Un exposant aura droit à 15 sujets (peu importe les races). Il ne pourra faire concourir le même animal dans plus d'une classe individuelle mentionnée. Cependant si le nombre minimum de sujets requis dans plus d'une race n'est pas atteint l'Exposition se réserve la possibilité de créer une section inter races, avec la race ayant le plus petit effectif.

Il sera permis aux exposants de remplacer un ou tous les animaux inscrits à l'intérieur de la même race et ce, jusqu'au moment de l'arrivée de leurs animaux sur le terrain de l'Exposition, mais, le nombre de sujets inscrits en date du 7 juillet par un exposant devra être respecté. En substance, cela implique qu'advenant que le nombre de sujets amenés sur le site soit inférieur au nombre de sujets inscrits le 8 juillet, une amende de 20 \$ par sujet manquant retenue ou payée l'année suivante si nécessaire.

Tous les moutons inscrits dans ces classes doivent être la propriété de l'exposant et enregistrés à son nom. Est considéré comme un exposant: un éleveur qui présente au moins un sujet dans l'une des classes régulières.

Les moutons de race Leicester devront avoir été tondus après le 1er janvier 2025, les autres races devront être jugées avec moins d'un pouce de laine ou 2,50 cm.

Agneaux de marché (inter-race);

- Un minimum de 5 animaux doivent être inscrit dans la classe 1 et/ou 2 pour la tenue de la classe.
- L'exposant qui présente un agneau de marché doit être présent lors du jugement sur pieds en respectant le code vestimentaire requis.
- **CLASSES; 1.** Poids de l'animal vivant : 85 à 100 livres* **2.** Poids de l'animal vivant : 101 à 125 livres*
- * Tous les animaux seront pesés avant le jugement. Le classement aura lieu sur les animaux vivants seulement.
- Une entrée (dans la classe 1 ou la classe 2) par unité d'élevage.
- **Qualifications** – Ces deux classes sont ouvertes aux agneaux châtrés ou non et aux agnelles (enregistrées, métisses ou croisées identifiables). Pour être admis, les agneaux doivent avoir toutes leurs premières incisives (dents de lait). Les agneaux doivent être nés à la propriété de l'exposant. Les agneaux devront être frais tondus. La date de naissance doit être fournie lors de l'inscription.

N.B. S'il n'y a pas trois (3) exposants et 15 sujets jugés, l'Exposition paiera 50 % de la liste de prix en vigueur.

\$ 125 - 105 - 90 - 75 - 65 - 60 - 55 - 50 - 40 - 35 etc.

- **SECTION 501** - LEICESTER
- **SECTION 502** - SUFFOLK
- **SECTION 503** - DORSET
- **SECTION 504** - HAMPSHIRE
- **SECTION 505** - OXFORD
- **SECTION 506** - ROMANOV

- **SECTION 507** - NORTH COUNTRY CHEVIOT
- **SECTION 508** - BORDER CHEVIOT
- **SECTION 509** - AGNEAU DE MARCHÉ (Inter-race)
- **SECTION 510** - ARCOTT-RIDEAU
- **SECTION 511** - EAST FRIESIAN

Classes:

1. **Brebis d'un an possédant 4 palettes maximum**
Née et Élevée au Canada
2. **Agnelle possédant la 1er paire d'incisives temporaires**
(dent de lait) née avant le 1er janvier 2025. Née la propriété de l'exposant
3. **Agnelle possédant la 1er paire d'incisives temporaires**
(dent de lait) née le ou après le 1er janvier 2025.
Née la propriété de l'exposant.
4. **Bélier d'un an (possédant 4 palettes maximum).**
Né et élevé au Canada.
5. **Agneau possédant la 1e paire d'incisives temporaires**
(dent de lait) né avant le 1er janvier 2025. Né à la propriété de l'exposant.
6. **Agneau possédant la 1er paire d'incisives temporaires**
(dent de lait) née le ou après le 1 janvier 2025.
Né la propriété de l'exposant.
7. **Progéniture du père**
Groupe de 3 sujets possédant la première paire d'incisives temporaires issue du même père.
8. **Groupe**
Troupeau de l'éleveur - sujets nés et engendrés chez l'éleveur et étant sa propriété.
9. **Paire de femelles de même race**
10. **Classe de présentation pour 25 ans et moins**
Grande Championne Femelle
Grande Championne de Réserve
Grand Champion
Grand Champion de Réserve
Champion Suprême interracial
Championne Suprême interracial
Paire de femelles de même race

CHÈVRES LAITIÈRES

Responsable: Jade Pinel 438 870-3756

Ouvert à tout le Québec

Veillez faire vos inscriptions avant le 7 juillet 2025.

TOUS LES EXPOSANTS DOIVENT OBLIGATOIREMENT S'INSCRIRE PAR ASSISTEXPO

ET FAIRE LEUR PAIEMENT EN LIGNE.

www.assistexpo.ca/saint-hyacinthe

L'Exposition impose des frais d'inscription de 18 \$ plus taxes par sujet pour toutes les chèvres inscrites.

Des sujets pourront être ajoutés après la date limite du 7 juillet des inscriptions, soit jusqu'au 11 juillet inclusivement pour toutes les chèvres inscrites, moyennant le versement par l'exposant de 50 \$ par sujet, en surplus des frais d'inscriptions de base de 18 \$. Toutes inscriptions reçues à partir du 12 juillet seront chargées à 100 \$, en plus du 18 \$ de base.

Toutes les chèvres, sans exception, devront avoir leur certificat d'enregistrement de la Société canadienne des éleveurs de chèvres et devront également être lisiblement tatouées et le certificat d'enregistrement devra être produit au moment de la vérification à l'officier responsable.

Aucun changement de classe ne sera permis après la vérification.

L'expertise sera sanctionnée par la Société canadienne des éleveurs de chèvres. Si des frais sont encourus par l'Exposition, cette dernière se garde le droit d'augmenter de 5\$ les frais d'inscription par animal.

Les exposants doivent être membres en règle de leur association provinciale.

Les exposants sont tenus de porter, lors de l'expertise, l'habit qui est de mise selon la race. Les animaux doivent être présentés dans leur couleur naturelle.

Aucune chèvre ne sera admise à concourir dans une classe autre que celle assignée à son âge et à sa race.

L'âge des chèvres sera calculé à partir de la date de naissance jusqu'au premier jour de juillet.

RÈGLEMENTS DE SANTÉ

Une personne nommée par la Société des éleveurs de chèvre ainsi qu'un responsable mandaté par l'expo examineront tous les sujets à leur arrivée sur le terrain de l'Exposition. Tout animal jugé malade et/ou présentant des symptômes de maladie sera ensuite examiné par un vétérinaire et, selon ses recommandations, les animaux en cause pourront être exclus du site et l'exposant devra payer les frais de désinfection des lieux.

NOMBRE DE SUJETS PAR UNITÉ D'ÉLEVAGE:

Il sera permis aux exposants de remplacer un ou tous les animaux inscrits à l'intérieur de la même race et ce, jusqu'au moment de l'arrivée de leurs animaux sur le terrain de l'Exposition, mais, le nombre de sujets inscrits en date du 9 juillet par un exposant devra être respecté.

En substance, cela implique: qu'advenant que le nombre de sujets amenés sur le site soit inférieur au nombre de sujets inscrits le 9 juillet, une amende de 15 \$ par sujet manquant sera retenue et payée l'année suivante si nécessaire.

Les exposants de chèvres **LAITIÈRES** pourront inscrire un maximum de 15 sujets par unité d'élevage.

Cependant si le nombre minimum de sujets requis pour les **CHÈVRES LAITIÈRES** dans plus d'une race n'est pas atteint, l'Exposition se réserve la possibilité de créer une section interracial ou d'inviter un exposant lorsqu'il y a lieu de compléter le nombre d'inscriptions dans une race. Un maximum de 3 races par exposant sera permis.

Lorsqu'il y aura 3 exposants et 10 sujets jugés dans une race, l'Exposition paiera la liste ci-bas. Cependant si le nombre minimum de sujets jugés requis dans plus d'une race n'est pas atteint l'Exposition se réserve la possibilité de créer une section interracial.

\$ 95 - 80 - 70 - 60 - 50 - 40 - 30 etc.

SECTION 601 - ALPINE

SECTION 602 - NUBIENNE

SECTION 603 - SAANEN

SECTION 604 - TOGGENBURG

SECTION 605 - LA MANCHA

SECTION 606 - NIGÉRIENNE

Entrée: LUNDI 28 juillet entre 9h et 10h

Sortie: MERCREDI 30 juillet après 21h

Classes:

1. **Chevrette âgée de 1 à 6 mois** Née entre le 1er janvier 2025 et le 24 juin 2025
2. **Chevrette âgée de 6 à 12 mois** Née entre le 1er juillet 2024 et le 31 décembre 2024
3. **Chevrette âgée de 12 à 24 mois** Née entre le 1er juillet 2023 et le 30 juin 2024 (aucune mise bas)
4. **Un à deux ans** Née entre le 1er juillet 2023 et le 30 juin 2024 (en lactation)
5. **Deux à trois ans** Née entre le 1er juillet 2022 et le 30 juin 2023 (en lactation)
6. **Trois à cinq ans** Née entre le 1er juillet 2020 et le 30 juin 2022
7. **5 ans et plus** Née avant le 30 juin 2020
8. **Troupeau de l'éleveur (propriété de l'exposant)** Groupe de 4 sujets comprenant au moins 2 chèvres en lactation

Meilleur pis de la race Les deux meilleurs des sections 4 à 7 inclusivement

Prix gagnés: 90\$ - 85\$

Championnat Junior

Championnat Junior de Réserve

Championnat Senior

Championnat senior de réserve

Grande Championne

Prix gagné: 45\$

Grande championne de Réserve

Best Meilleur pis

Meilleur présentation Senior

Meilleur présentation junior

Classes:

9. **Chevreau** Née entre le 1er mars 2025 et le 30 juin 2025
10. **Chevreau hiver** Née entre le 1er novembre 2024 et le 28 février 2025
11. **Bouc 1 an** Née entre le 1er janvier 2024 et le 31 octobre 2024
12. **Bouc, 2 ans** Née entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2023
13. **Bouc, 3 ans et plus** Née avant le 1er janvier 2023
 - Champion Senior de réserve**
 - Grand Champion**
 - Grand Champion de réserve**
14. **Progéniture de mère**
15. **Progéniture de père**
16. **Troupeau d'éleveur**

CHÈVRES BOER

Alex Brien 809 919-1915

Ouvert à tout le Québec

Veillez faire vos inscriptions au plus tard le 7 juillet 2025.

TOUS LES EXPOSANTS DOIVENT OBLIGATOIREMENT S'INSCRIRE PAR ASSISTEXPO

ET FAIRE LEUR PAIEMENT EN LIGNE.

www.assistexpo.ca/saint-hyacinthe

L'Exposition impose des frais d'inscription de 18 \$ plus taxes par sujet pour toutes les chèvres inscrites.

Des sujets pourront être ajoutés après la date limite du 7 juillet des inscriptions, soit jusqu'au 11 juillet moyennant le versement par l'exposant de 50 \$ par sujet, en surplus des frais d'inscriptions de base de 18 \$. Toutes inscriptions reçues à partir du 12 juillet seront chargées à 100 \$, en plus du 18 \$ de base.

Toutes les chèvres, sans exception, devront avoir leur certificat d'enregistrement de la Société Canadienne d'enregistrement des animaux et devront également être lisiblement tatouées et le certificat d'enregistrement devra être produit au moment de la vérification à l'officier responsable.

Aucun changement de classe ne sera permis après la vérification.

L'expertise sera sanctionnée par 3 membres de l'Association Canadienne de la Chèvre de Boucherie (ACCB). Si des frais sont encourus par l'Exposition, cette dernière se garde le droit d'augmenter de 5\$ les frais d'inscription par animal.

Les exposants doivent être membres en règle de leur association provinciale.

Les exposants sont tenus de porter, lors de l'expertise, l'habit qui est de mise selon la race. Les animaux doivent être présentés dans leur couleur naturelle.

Aucune chèvre ne sera admise à concourir dans une classe autre que celle assignée à son âge et à sa division.

Les classes en vigueur sont celles assignées par l'ACCB.

RÈGLEMENTS DE SANTÉ

Trois membres de l'ACCB ainsi qu'un responsable mandaté par l'expo, examineront tous les sujets à leur arrivée sur le terrain de l'Exposition. Tout animal jugé malade et/ou présentant des symptômes de maladie sera ensuite examiné par un vétérinaire et, selon ses recommandations, les animaux en cause pourront être exclus du site et l'exposant devra payer les frais de désinfection des lieux.

NOMBRE DE SUJETS PAR UNITÉ D'ÉLEVAGE:

Il sera permis aux exposants de remplacer un ou tous les animaux inscrits à l'intérieur de la même race et ce, jusqu'au moment de l'arrivée de leurs animaux sur le terrain de l'Exposition, mais, le nombre de sujets inscrits en date du 9 juillet par un exposant devra être respecté.

En substance, cela implique: qu'advenant que le nombre de sujets amenés sur le site soit inférieur au nombre de sujets inscrits le 9 juillet, une amende de 15 \$ par sujet manquant sera retenue et payée l'année suivante si nécessaire.

Les exposants pourront inscrire un maximum de 15 sujets par unité d'élevage.

\$ 95 - 80 - 70 - 60 - 50 - 40 - 30 etc.

SECTION 607

Entrée: JEUDI 31 juillet entre 7h et 10h

Sortie: DIMANCHE 3 août après 5h am

Prix gagnés: 95\$ - 80\$ - 70\$ - 60\$ - 50\$ - 40\$ - 30\$

Classes:

1. Chevette été

Née entre le 1er juin 2025 et le 31 août 2025

Les chevrettes dans les classes juniors ne doivent pas avoir chevrettées

2. Chevette printemps

Née entre le 1er mars 2025 et le 31 mai 2025

Les chevrettes dans les classes juniors ne doivent pas avoir chevrettées

3. Chevette d'hiver

Née entre le 1er décembre 2024 et le 28 février 2025

Les chevrettes dans les classes juniors ne doivent pas avoir chevrettées

4. Chevette un an été

Née entre le 1er juin 2024 et le 30 novembre 2024

Les chevrettes dans les classes juniors ne doivent pas avoir chevrettées

5. Chevette un an hiver

Née entre le 1er janvier 2024 et le 31 mai 2024

Les chevrettes dans les classes juniors ne doivent pas avoir chevrettées

6. Chèvre d'un an chevrettées

Née entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2024

Les chèvres dans les classes seniors doivent avoir chevrettées dans les 12 mois précédents la date du jugement.

Championne Junior

Championne junior réserve

7. Chèvre 2 ans

Née entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2023

Les chèvres dans les classes seniors doivent avoir chevrettées dans les 12 mois précédents la date du jugement.

8. Chèvre 3 ans

Née entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022

Les chèvres dans les classes seniors doivent avoir chevrettées dans les 12 mois précédents la date du jugement.

9. Chèvre de 4 ans et plus

Née entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2021

Les chèvres dans les classes seniors doivent avoir chevrettées dans les 12 mois précédents la date du jugement.

Championne senior

Championne senior de réserve

Grande Championne

Grande Championne de réserve

10. Chevreau été

Née entre le 1er juin 2025 et le 31 août 2025

11. Chevreau printemps

Née entre le 1er mars 2025 et le 31 mai 2025

12. Chevreau hiver

Née entre le 1er décembre 2024 et le 28 février 2025

13. Bouc 1 an été

Née entre le 1er juin 2024 et le 30 novembre 2024

14. Boucs un an hiver

Née entre le 1er janvier 2024 et le 31 mai 2024

Champion junior

Champion junior de réserve

15. Boucs de 2 ans

Née entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2023

16. Boucs de 3 ans et plus

Née entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2022

Champion senior

Champion senior de réserve

Grand Champion

Grand Champion de réserve

Meilleur éleveur

Meilleur exposant

17. Progéniture de mère

18. Progéniture de père

19. Troupeau d'éleveur

GRANDES CULTURES

Voir règlements généraux

SOYEZ IMAGINATIF ! PRIX DE PARTICIPATION À GAGNER !

SECTION 901

Entrée: JEUDI 24 juillet, avant midi

Sortie: DIMANCHE 3 août, entre 8h et midi

RÈGLEMENTS

- Critères de jugement: propreté et uniformité.
- Les gerbes ne respectant pas le diamètre seront refusées.
- Les gerbes ayant des corps étrangers à l'intérieur seront disqualifiées.
- Les gerbes doivent être présentées sans les feuilles.
- Une gerbe ne comprend pas moins de 15" et pas plus de 25" (38 et 63 cm) de circonférence à l'attache centrale (mesurée à l'arrivée) pour les classes 1-2-3-4-5.

N.B. Les exposants sont tenus d'indiquer sur leurs exhibits, le type de cultivars (variétés) qu'ils ont utilisé et ceux-ci doivent être ceux qui sont recommandés par le CRAAQ (Centre de Référence en Agriculture et Agroalimentaire du Québec). De plus, les gerbes devront obligatoirement être placées sur des supports qui seront fournis sur place par l'Exposition et seront mesurées dès l'arrivée. Les exhibits doivent être exempts de maladies et de mauvaises herbes.

Liste de prix \$175 \$105 \$85 \$65 \$55 \$45

Classe 1 – Une gerbe de blé de printemps

Classe 2 – Gerbe de blé d'automne

Classe 3 – Une gerbe d'orge

Classe 4 – Une gerbe d'avoine

Classe 5 – Une gerbe de seigle triticale

Liste de prix \$80 \$45 \$30 \$25 \$20 \$20

Classe 6 – Balle de légumineuse

Une balle, foin sec et attaché. Dimension: Type balle ronde: circonférence maximum 21po.

Type grosse balle carrée (3' x 4' ou 4' x 4'): épaisseur requise de 2 pieds.

Classe 7 – Balle de foin graminée

Une balle, foin sec et attaché. Dimension: Type balle ronde: circonférence maximum 21po. Type grosse balle carrée (3' x 4' ou 4' x 4'): épaisseur requise de 2 pieds.

Classe 8 – PLANTS DE FÈVES SOYA

Trois plants minimum de fèves soya dans un pot rempli de terreau de 7" à 8" de diamètre.

Classe 9 – TIGES DE MAÏS-GRAIN

Trois (3) tiges avec une motte de terre qui entre dans un pot de 14" de diamètre (le pot sera fourni à l'arrivée par l'Exposition). Les exhibits doivent être identifiés (variété).

Classe 10 – MAÏS GRAIN EN ÉPIS

Dix (10) épis disposés en pyramide, obligatoirement sur une planche de bois (l'apparence et le poids seront les critères lors de l'expertise).

Liste de prix \$50 \$40 \$30 \$25 \$20 \$20

**Classe 11 - GRAINS D'AVOINE EN POT Classe 12 - GRAINS DE BLÉ EN POT
Classe 13 - GRAINS DE MAÏS EN POT Classe 14 - GRAINS D'ORGE EN POT
Classe 15 - GRAINS DE SOYA EN POT Classe 16 - GRAINS DE LIN EN POT
Classe 17 - GRAINS D'ÉPEAUTRE EN POT Classe 18 - GRAINS DE POIS
SEC EN POT**

N.B. Les grains exempts de poussière doivent être présentés à l'état naturel sans traitement, obligatoirement dans des pots Masson de verre de 1 litre. Pour les classes 7 à 11, les exhibits deviendront la propriété de l'Exposition, cependant les présentoirs pourront être récupérés. Les grains seront pesés donc prévoir la décoration appropriée à cet effet.

HORTICULTURE

Voir règlements généraux

SOYEZ IMAGINATIF ! PRIX DE PARTICIPATION À GAGNER !

Entrée: JEUDI 24 juillet, avant midi

Sortie: DIMANCHE, 3 AOÛT entre 8h et midi

RÈGLEMENTS

Les exposants devront changer leurs exhibits le dimanche, 27 juillet de 8h à 10h am.

Exception faite des plantes en pots.

Ceux qui ne se conformeront pas à ce règlement pourront voir leurs prix annulés par l'Exposition.

Liste de prix \$25 \$20 \$19 \$18 \$17 \$16

SECTION 913 – PLANTES DE MAISON INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE

N.B. Chacune des plantes présentées dans cette section devra être identifiée sur l'étiquette d'inscription et exempte d'insecte sinon elle sera disqualifiée. Tous les pots devront indiquer la fréquence d'arrosage.

Classes:

- 1- Arrangement de plantes fleuries avec 3 variétés minimum dans un pot de 30 à 40 cm de diamètre.
- 2- Arrangement de plantes en feuillage (sans fleur) 3 variétés minimum dans un (1) pot de 30 à 40 cm de diamètre.
- 3- Collection de cactus: trois (3) pots.
- 4- Un (1) spécimen de plante grasse (plante et contenant jugés).
- 5- Boîte à fleurs (balconnière - longueur 2 pieds (60 cm) maximum.
- 6- Jardinière suspendue.
- 7- Plantes à fleurs comestibles (minimum 3 plants de la même espèce, dans un pot de 15 à 20 cm de diamètre).
- 8- Bonsaï (un spécimen).
- 9- Orchidée (un spécimen).
- 10- Violette africaine (un spécimen).
- 11- Arrangement de fines herbes.
- 12- Arrangement (petit jardin) de légumes en pot: 3 légumes (dans chacune des 3 variétés) et 3 variétés minimum autres que fines herbes, récipient de 60 cm de diamètre.
- 13- Pot de fantaisie, collection de vivaces (3 minimum).
- 14- Pot de fantaisie, collection de vivaces et annuelles, minimum une variété par catégorie. Conifères miniatures acceptés.

SECTION 914 – FLEURS SÉCHÉES

Classes:

- 1- Arrangement artistique de fleurs séchées (bouquets, couronnes etc.).

SECTION 915 – CONTENANTS

N.B. Plante à votre choix pour ces classes.

Classes:

- 1- Contenant ou cache-pot original fabriqué par l'exposant (bon goût et originalité, santé et respect des besoins de la plante). Une plante par exposant.
- 2- Arrangement artistique floral miniature naturel autre qu'un vase, hauteur moins de 15 cm (fleurs coupées).
- 3- Arrangement artistique floral naturel (fleurs viables coupées) dans un contenant utilitaire ayant une valeur esthétique ou un caractère antique, soit en verre, métal, bois ou autre.

SECTION 916 – CENTRE DE TABLE

Classes:

- 1- Arrangement avec une seule espèce de fleurs.
- 2- Arrangement avec différentes espèces de fleurs.
- 3- Assiette fleurie (fleurs obligatoires, noix et feuillage au choix).

FRUITS - LÉGUMES

Voir règlements généraux

SOYEZ IMAGINATIF ! PRIX DE PARTICIPATION À GAGNER !

Entrée: JEUDI 24 juillet, avant midi

Sortie: DIMANCHE, 3 AOÛT entre 8h et midi

RÈGLEMENTS

- Collection de fruits et légumes: l'apparence générale, l'uniformité, la qualité et l'arrangement seront considérés.

SECTION 925 – FRUITS

Liste de prix \$15 \$13 \$11 \$9 \$7 \$5

Classe 1- Gelée de fraises, 250 ml.

Classe 2- Gelée de pommes, 250 ml.

Classe 3- Confiture de framboises, 250 ml.

Classe 4- Confiture de bleuets, 250 ml.

Classe 5- Confiture de mûres, 250 ml.

Classe 6- Beurre de pommes, 250 ml.

Classe 7- Sirop de pommes, 375 ml.

Classe 8- Confiture de camerise, 250 ml

Classe 9- Confiture mixte 250 ml (Au moins deux variété de fruits) Sureprenez-nous !!!

Liste de prix \$30 \$20 \$19 \$18 \$17 \$16

Classe 10- Collection de produits transformés: min. 3 contenants de confiture et/ou de gelée (250 ml. ch.)

SECTION 930 – LÉGUMES

Liste de prix \$20 \$16 \$14 \$12 \$10 \$8

Classe 1- Marinade de betteraves miniatures sucrées, 2 pots Masson de 250 ml.

Classe 2- Ketchup de tomates vertes, 2 pots Masson de 250 ml.

Classe 3- Salsa, 2 pots Masson de 250 ml.

ACÉRICULTURE

Voir règlements généraux

Section 945 – ÉRABLE

Entrée: JEUDI 24 juillet, avant midi

Sortie: DIMANCHE, 3 août entre 8h et midi

RÈGLEMENTS

- Les exposants dans le secteur de l'acériculture doivent obligatoirement être exploitant d'une érablière pour être éligible aux différents concours.
- Pour chacune des huit (8) premières catégories, le participant doit fournir trois (3) contenants de forme identique. Le choix de la forme appartient au participant, en autant qu'il respecte la quantité demandée.
- Aucun échantillon ne doit porter d'identification de l'exposant avant l'expertise et vous devez présenter tous les exhibits inscrits.

Liste de prix \$40 \$35 \$30 \$25 \$20 \$15

Classe 1- Trois bouteilles en verre de sirop d'érable de 375 ml.

Classe 2- Trois (3) pains de sucre d'érable dur de 250 g.

Classe 3- Trois (3) pains de sucre d'érable mou de 250 g.

Classe 4- Trois (3) contenants en verre de beurre d'érable 250 g.

Classe 5- Trois (3) contenants en verre de tire d'érable 250 g.

Classe 6- Trois (3) pots en verre de gelée d'érable de 250 ml.

Classe 7- Trois (3) contenants en verre de sucre d'érable pur granulé de 250 g.

Classe 8- Caramel à l'érable: Trois (3) contenants en verre de 250 g chacun.

Classe 9- Deux (2) boîtes de bonbons de sucre d'érable pur de 250 g.

Classe 10- Une présentation d'emballage cadeau (au moins 3 produits purs différent, maximum 5 kg.

Liste de prix \$75 \$60 \$50 \$40 \$30 \$25

Classe 11- Collection de produits de l'érable dont 8 kg minimum d'érable pur obligatoirement, sur un total d'au moins 12 kg de différents produits.

ACÉRICULTURE

Voir règlements généraux

Section 945 – ÉRABLE

Entrée: JEUDI 24 juillet, avant midi

Sortie: DIMANCHE, 3 août entre 8h et midi

RÈGLEMENTS

- Les exposants dans le secteur de l'acériculture doivent obligatoirement être exploitant d'une érablière pour être éligible aux différents concours.
- Pour chacune des huit (8) premières catégories, le participant doit fournir trois (3) contenants de forme identique. Le choix de la forme appartient au participant, en autant qu'il respecte la quantité demandée.
- Aucun échantillon ne doit porter d'identification de l'exposant avant l'expertise et vous devez présenter tous les exhibits inscrits.

Liste de prix \$40 \$35 \$30 \$25 \$20 \$15

Classe 1- Trois bouteilles en verre de sirop d'érable de 375 ml.

Classe 2- Trois (3) pains de sucre d'érable dur de 250 g.

Classe 3- Trois (3) pains de sucre d'érable mou de 250 g.

Classe 4- Trois (3) contenants en verre de beurre d'érable 250 g.

Classe 5- Trois (3) contenants en verre de tire d'érable 250 g.

Classe 6- Trois (3) pots en verre de gelée d'érable de 250 ml.

Classe 7- Trois (3) contenants en verre de sucre d'érable pur granulé de 250 g.

Classe 8- Caramel à l'érable: Trois (3) contenants en verre de 250 g chacun.

Classe 9- Deux (2) boîtes de bonbons de sucre d'érable pur de 250 g.

Classe 10- Une présentation d'emballage cadeau (au moins 3 produits purs différent, maximum 5 kg.

Liste de prix \$75 \$60 \$50 \$40 \$30 \$25

Classe 11- Collection de produits de l'érable dont 8 kg minimum d'érable pur obligatoirement, sur un total d'au moins 12 kg de différents produits.

ACÉRICULTURE

Voir règlements généraux

Section 945 – ÉRABLE

Entrée: JEUDI 24 juillet, avant midi

Sortie: DIMANCHE, 3 août entre 8h et midi

RÈGLEMENTS

- Les exposants dans le secteur de l'acériculture doivent obligatoirement être exploitant d'une érablière pour être éligible aux différents concours.
- Pour chacune des huit (8) premières catégories, le participant doit fournir trois (3) contenants de forme identique. Le choix de la forme appartient au participant, en autant qu'il respecte la quantité demandée.
- Aucun échantillon ne doit porter d'identification de l'exposant avant l'expertise et vous devez présenter tous les exhibits inscrits.

Liste de prix \$40 \$35 \$30 \$25 \$20 \$15

Classe 1- Trois bouteilles en verre de sirop d'érable de 375 ml.

Classe 2- Trois (3) pains de sucre d'érable dur de 250 g.

Classe 3- Trois (3) pains de sucre d'érable mou de 250 g.

Classe 4- Trois (3) contenants en verre de beurre d'érable 250 g.

Classe 5- Trois (3) contenants en verre de tire d'érable 250 g.

Classe 6- Trois (3) pots en verre de gelée d'érable de 250 ml.

Classe 7- Trois (3) contenants en verre de sucre d'érable pur granulé de 250 g.

Classe 8- Caramel à l'érable: Trois (3) contenants en verre de 250 g chacun.

Classe 9- Deux (2) boîtes de bonbons de sucre d'érable pur de 250 g.

Classe 10- Une présentation d'emballage cadeau (au moins 3 produits purs différent, maximum 5 kg.

Liste de prix \$75 \$60 \$50 \$40 \$30 \$25

Classe 11- Collection de produits de l'érable dont 8 kg minimum d'érable pur obligatoirement, sur un total d'au moins 12 kg de différents produits.

SAINT-HYACINTHE
PASSE
EN MODE
EXPO
AGRICOLE



Ville de
Saint-Hyacinthe

Technopole agroalimentaire